

ANALYSE  
COMPARATIVE  
du  
SECTEUR SANS  
BUT  
LUCRATIF ET BÉNÉVOLE  
DU CANADA

Michael H. Hall

Cathy W. Barr

M. Easwaramoorthy

S. Wojciech Sokolowski

Lester M. Salamon

© 2005 Imagine Canada

Les droits d'auteur pour Analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada sont abandonnés pour les organismes bénévoles et sans but lucratif pour l'usage non-commercial. Tous ces organismes sont encouragés à copier et à distribuer ce rapport.

Pour plus de renseignements sur le programme de recherche d'Imagine Canada, veuillez visiter le site Web à [www.imaginecanada.ca](http://www.imaginecanada.ca).

Imagine Canada  
425, avenue University, bureau 900  
Toronto (Ontario) Canada M5G 1T6  
Téléphone : 416 597 2293 / 1 800 263 1178  
Télécopieur : 416 597 2294  
Courriel : [research@imaginecanada.ca](mailto:research@imaginecanada.ca)

[www.imaginecanada.ca](http://www.imaginecanada.ca)

ISBN : 1-55401-103-5

Cette recherche a bénéficié d'un financement de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire par l'entremise du Programme de partenariats pour le développement social de Développement social Canada (DSC). Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les opinions du gouvernement du Canada.

Canada 

# REMERCIEMENTS

Les auteurs désirent remercier un certain nombre de personnes de leur contribution à cette recherche et à la préparation de ce rapport.

Nous désirons d'abord exprimer notre reconnaissance aux auteurs des documents de travail appartenant à la composante canadienne du projet d'analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole de l'Université Johns Hopkins : Peter Broder, Susan Carter, Margaret de Wit, Lynette D'Souza, Heather Schramm et David Stevens.

Barbara Brownlee, Lisa Hartford, David Lasby, Eli Malinski, Kaila Mintz, Monique Newton et Jean-Rémy Émorine d'Imagine Canada, ont collaboré à divers aspects du projet.

Mimi Bilzor et Andrew Green, de l'Université Johns Hopkins, ont coordonné les principaux volets de ce travail de recherche.

Terry Evers, Malika Hamdad, Chris Johnston, Sophie Joyal, et Catherine Van Rompaey, de Statistique Canada, ont dispensé conseils et assistance. Laine Ruus, des bibliothèques de l'Université de Toronto, a collaboré à la collecte des statistiques nationales.

Ce travail de recherche a été financé par la Table conjointe sur les moyens d'action de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social de Développement social Canada. Nous sommes reconnaissants aux membres du Comité directeur de la recherche de la TCMA pour leurs conseils et leur soutien : Adriana Davies, Ph. D, de l'Heritage Community Foundation (co-présidente); Roger Boe, de Service correctionnel Canada (co-président); David Boyd-Thomas, du Vancouver General Hospital et de l'University of British Columbia Hospital Foundation; Don McRae, de Patrimoine canadien; Barry Schmidl, du P.E.I. Council of the Disabled; Paddy Bowen et Marlene Deboisbriand, de Bénévoles Canada et Jo Sutton, de Womenspace. Greg Bamford et Marilyn Collins représentaient Développement social Canada.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont tirées d'un ensemble de travaux effectués par Imagine Canada (anciennement le Centre canadien de philanthropie), dans le cadre du projet d'analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole de l'Université Johns Hopkins. L'objectif de ce projet consiste à réduire les lacunes des connaissances de base sur le secteur sans but lucratif, ou société civile, et à mettre en lumière les causes des disparités importantes de dimension, de composition, de financement et de rôle des secteurs sans but lucratif de différents pays et différentes régions. Les responsables du projet ont recruté dans ce but des associés locaux au sein de plus de 40 pays et élaboré un ensemble commun de définitions et d'approches méthodologiques pour générer un ensemble systématique de données comparatives. Au Canada, ce travail a suivi les approches conceptuelles et méthodologiques conçues en cours de projet.<sup>1</sup>

La participation du Canada au projet d'analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole de l'université Johns Hopkins s'ajoute à trois autres initiatives de premier plan, déjà en cours au Canada et visant à mieux comprendre le secteur sans but lucratif et bénévole : l'*Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif (ENOB)*,<sup>2</sup> l'*Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation (ENDBP)*<sup>3</sup> et le *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*.<sup>4</sup> Ce rapport exploite les conclusions de ces études ainsi que les données produites par le projet d'analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole de l'Université Johns Hopkins dans 36 autres pays. Le premier survol empirique du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada et sa première comparaison avec d'autres secteurs de ce type dans le monde en sont le résultat

Le gouvernement du Canada a financé la composante canadienne du projet de l'Université Johns Hopkins, dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC). L'ISBC est une action conjointe du gouvernement du Canada et du secteur bénévole pour améliorer leurs relations et renforcer la capacité du secteur à servir les Canadiens et les Canadiennes. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement et le secteur bénévole travaillent de concert sur un certain nombre de problèmes, y compris les pratiques de financement, le dialogue au sujet des politiques, la technologie, le bénévolat et la recherche sur le secteur.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Le projet de l'Université Johns Hopkins a été dirigé par Lester M. Salamon; le travail au Canada supervisé par S. Wojciech Sokolowski. Le travail au Canada été coordonné par Michael Hall.

<sup>2</sup> L'ENOB a été entreprise par un consortium de neuf organismes : le Centre canadien de philanthropie, maintenant Imagine Canada (organisme directeur); l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, l'Université du Québec à Montréal; la Canada West Foundation; le Conseil canadien de développement social; le Capacity Development Network, de l'Université de Victoria; le Community Services Council, de Terre-Neuve et Labrador; la School of Policy Studies, de l'Université Queen's; le Secretariat on Voluntary Sector Sustainability at the Manitoba Voluntary Sector Initiative et Statistique Canada.

<sup>3</sup> L'ENDBP a été renommée *Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP)*.

<sup>4</sup> Voir Malika Hamdad, Sophie Joyal et Catherine Van Rompaey, *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*, n° de catalogue 13-015-XIE (Ottawa : Statistique Canada, 2004).

<sup>5</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'ISBC, visitez <[www.vsi-isbc.ca](http://www.vsi-isbc.ca)>.

# TABLE DES MATIÈRES

Remerciements .....	I
Avant-propos .....	II
Résumé .....	IV
1. Introduction .....	1
2. Aperçu des définitions et de l'approche .....	2
Comment définir le secteur sans but lucratif .....	2
Définition structurelle-opérationnelle .....	2
Conditions d'application de cette définition au Canada .....	3
Classification des organismes sans but lucratif et bénévoles .....	5
Sources de données .....	7
3. Principales conclusions .....	8
Importante force économique .....	8
Deuxième secteur sans but lucratif et bénévole au monde par ordre d'importance .....	10
Forte présence des organismes de service .....	13
Prépondérance des fonds d'origine gouvernementale ou du revenu gagné dans les recettes du secteur .....	17
Comparaison des caractéristiques du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada avec les modèles d'autres régions du monde .....	23
4. Explication de la physionomie du secteur sans but lucratif et bénévole par un survol historique .	24
5. Principaux sujets de préoccupation du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada .....	28
Difficultés immédiates pour les organismes .....	28
Perspectives d'avenir des dons privés .....	29
Caractère hybride du secteur : organismes bénévoles contre organismes sans but lucratif? .	31
Difficultés liées aux politiques publiques .....	32
6. Conclusion .....	34
Annexe A – Classification internationale des organismes sans but lucratif .....	35
Annexe B – Méthodologie .....	42
Annexe C — Groupes de pays .....	44

Comme il fait traditionnellement appel depuis longtemps aux organismes sans but lucratif et bénévoles pour répondre aux besoins et aux centres d'intérêt de sa population, le Canada dispose de l'un des secteurs sans but lucratif et bénévole les plus importants et les plus féconds du monde. Ce secteur englobe des organismes de « prestation de services » dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les services sociaux, le développement communautaire et le logement, ainsi que des organismes qui assurent des fonctions d'« expression » dans les arts et la culture, la religion, les sports, les loisirs, la revendication civique, la protection de l'environnement, également assurées par des associations de gens d'affaires, des syndicats et des associations professionnelles. Les données qui sont le fruit d'un travail de recherche effectué au Canada et dans les 36 autres pays participant au projet comparatif sur le secteur sans but lucratif de l'Université Johns Hopkins démontrent l'existence d'un certain nombre de caractéristiques uniques du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada.

Le secteur sans but lucratif et bénévole est une force économique au Canada. Il représente 6,8 pour cent du produit intérieur brut de la nation (PIB) et, en y ajoutant la valeur du travail bénévole, son apport au PIB monte à 8,5 pour cent. En excluant du secteur les hôpitaux, les universités et les collèges, soit 1 pour cent du secteur, l'apport des organismes restants au PIB de la nation représente 4,0 pour cent.

Les organismes sans but lucratif et bénévoles emploient douze pour cent de la population active canadienne et représentent 13 pour cent des emplois non agricoles. En excluant un tiers de ses salariés qui travaillent pour des hôpitaux, des collèges et des universités, le secteur emploie quand même 9 pour cent de la population active et représente 10 pour cent des emplois non agricoles. Le secteur sans but lucratif et bénévole dans son ensemble fait travailler quasiment autant d'employés équivalents temps plein que toutes les branches de l'industrie manufacturière du pays.

Le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada est le deuxième au monde par ordre d'importance, quand celle-ci est exprimée en fonction de la part de la population active qu'il emploie. L'activité du secteur repose plus sur le travail salarié que dans d'autres pays. En chiffres absolus, le travail des bénévoles est supérieur à la fois à la moyenne du travail bénévole dans les pays développés et à la moyenne internationale globale, mais est à la traîne de celle de pays comme la Suède, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Les activités de prestation de services sont plus prédominantes pour le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada qu'ailleurs. La prestation directe de services est assurée par 74 pour cent de tous les travailleurs du secteur sans but lucratif et bénévole environ (à la fois salariés et bénévoles) dans des domaines tels que l'éducation, les soins de santé et le logement (contre 64 pour cent à l'échelle internationale). La proportion de travailleurs employés par les organismes de santé du Canada est largement supérieure à celle des autres pays. L'activité dans le domaine de la santé est supérieure au Canada à celle d'autres pays. Moins de personnes participent au total aux organismes qui assurent des activités d'expression (p. ex., arts, culture, religion, sports et loisirs).

Quant à leurs modalités de financement, la part des recettes d'origine gouvernementale est plus importante pour les organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada que pour ceux d'autres pays. L'influence des hôpitaux, des universités et des collèges explique principalement cette répartition des recettes. En excluant ces organismes, le revenu gagné devient la principale source de recettes et précède les fonds d'origine gouvernementale.

L'importance du financement gouvernemental est particulièrement prépondérante dans les domaines de la santé, l'éducation et les services sociaux, ce qui reflète l'organisation particulière de l'État-providence au Canada, qui trouve son écho dans les constatations effectuées dans un certain nombre de pays européens. Le financement gouvernemental joue également un rôle prépondérant dans le financement des organismes civiques et de défense des intérêts. L'importance du revenu gagné est prépondérante dans les autres domaines.

La philanthropie représente neuf pour cent du montant total des recettes des organismes sans but lucratif et bénévole, chiffre qui s'élève à vingt pour cent, en comptant la valeur de l'apport des bénévoles. C'est la principale source de financement des organismes de protection de l'environnement et la deuxième source de financement par ordre d'importance pour les fondations, les organismes culturels et récréatifs et ceux qui assurent des services sociaux. L'apport de la philanthropie est inférieur à sa moyenne dans les pays développés (28 pour cent).

À de nombreux égards, le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada ressemble aux secteurs d'un groupe de pays caractérisés par leur conception de la société civile selon un « modèle de partenariat d'aide sociale » (les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Irlande), où l'importance du financement d'origine gouvernementale et la prépondérance des activités de prestation de services se constatent également à un niveau élevé. Toutefois, certaines caractéristiques importantes éloignent le Canada de ce modèle. Les effectifs de bénévoles y sont supérieurs à ceux des pays de partenariat d'aide sociale, ainsi que le soutien philanthropique privé, ce qui est plus conforme au « modèle anglo-saxon » de conception de la société civile (Australie, États-Unis et Royaume-Uni). Le Canada représente par conséquent une synthèse du modèle de partenariat d'aide sociale et du modèle anglo-saxon.

Malgré son rôle essentiel dans la vie canadienne, le secteur sans but lucratif et bénévole rencontre un certain nombre de difficultés susceptibles de nuire à son dynamisme à l'avenir. De nombreux organismes signalent accomplir leur mission difficilement, à cause de problèmes de planification de leur activité, de recrutement de bénévoles et d'administrateurs et d'obtention de financement de source gouvernementale et philanthropique privée. La plupart des organismes qui se reposent sur le financement externe des gouvernements, des entreprises et des fondations qualifient leurs problèmes de graves. Cette situation peut être attribuée pour une grande part à leur difficile adaptation aux changements liés au repli à grande échelle de l'État canadien au cours des années quatre-vingt-dix.

Les organismes signalent que le financement gouvernemental est désormais plus à court terme, plus concurrentiel, moins prévisible et qu'il cible les programmes et les projets, en attribuant peu de fonds à la capacité d'action globale des organismes. Le fardeau administratif lié à l'obtention de leur financement, à l'établissement de rapports sur son utilisation et aux collaborations obligatoires s'alourdit. Les organismes, leurs employés et leurs bénévoles sont par conséquent mis à rude épreuve. De plus, la capacité des organismes de cerner des besoins, d'y donner suite plus précocement, plus rapidement et souvent avec plus d'imagination créatrice que les gouvernements semble en perte de vitesse.

Le désir des Canadiens et des Canadiennes de soutenir les organismes sans but lucratif et bénévoles en leur faisant don de leur temps et de leur argent semble parallèlement avoir atteint ses limites. Bien que les organismes de bienfaisance bénéficient d'une forte confiance et crédibilité au sein du public, le nombre de bénévoles semble en déclin et le nombre de donateurs demeure stable.

Il est important de tenir compte de la nature de plus en plus hybride du secteur sans but lucratif du Canada pour étudier son avenir. Cette évolution peut s'expliquer par le fait que, dans la conjoncture de financement actuelle, les organismes plus importants, plus professionnalisés et mieux dotés en ressources diverses sont nettement avantagés dans leur concurrence avec les organismes plus petits et principalement gérés par des bénévoles.

D'un point de vue plus global, c'est le manque de cadre stratégique cohérent pour le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada qui pourrait freiner le plus sa croissance à l'avenir. Contrairement aux nombreuses initiatives conçues en faveur des entreprises canadiennes, peu de mesures ont été prises pour favoriser l'apport social et économique du secteur sans but lucratif et bénévole, en développant sa capacité d'action.

Le Canada ne commence qu'à comprendre comment tirer le meilleur parti des atouts de la société civile qu'il a créée. Deux questions fondamentales demeurent sans réponse. Quels types de contributions sociales et économiques le secteur est-il en mesure d'apporter? Comment favoriser au mieux ces contributions? L'attitude du public et l'attention que les gouvernements lui accordent à l'heure actuelle permettent de conclure que le Canada est bien placé pour récolter les fruits qu'une société civile féconde peut lui apporter.

# INTRODUCTION

De par sa longue tradition, le Canada compte sur les organismes sans but lucratif et bénévoles pour répondre aux besoins de sa population d'une extrême diversité. Cette relation de confiance trouve ses origines dans le bénévolat des peuples autochtones du Canada, a été institutionnalisée par les premiers colons français et anglais et s'est développée avec l'arrivée des immigrants du monde entier. Au vingtième siècle, l'État canadien s'est appuyé sur ces fondements, en se tournant vers les organismes sans but lucratif et bénévoles pour assurer la prestation de services financés par l'État. Pour ces raisons, le Canada est doté d'un des secteurs bénévoles les plus importants et les plus dynamiques au monde, englobant à la fois des organismes prestataires de services tels qu'écoles, cliniques et hôpitaux et des organismes assurant des activités d'expression, c'est-à-dire culturelles, religieuses et récréatives. La bienfaisance ne constitue pas la principale source de financement de ces organismes, comme on le croit généralement. Au contraire, pour l'ensemble du secteur, les subventions et les remboursements gouvernementaux constituent les principales sources de recettes et, en excluant les hôpitaux, les universités et les collèges, en nombre relativement modeste, ce sont les cotisations et le revenu gagné qui constituent sa principale source de financement.<sup>6</sup>

Le présent rapport présente une analyse des principales conclusions descriptives de ce travail au Canada, en les plaçant dans le contexte des pays étudiés par le projet de l'Université Johns Hopkins. En outre, il met en lumière les évolutions historiques fondamentales qui ont façonné la physionomie du secteur et traite des enjeux juridiques et politiques auxquels le secteur est confronté aujourd'hui. Cette étude se présente en cinq grandes parties. La partie II donne un aperçu de la définition et de l'approche générales qui ont guidé le travail au Canada et dans les autres pays étudiés dans le cadre du projet de l'Université Johns Hopkins. La partie III résume les principales conclusions empiriques du travail effectué au Canada et compare les conclusions canadiennes avec celles des 36 autres pays pour lesquels des données sont maintenant disponibles. La partie IV examine brièvement les facteurs historiques qui expliquent ces conclusions. La partie V esquisse la politique gouvernementale récente pour cet ensemble d'institutions et cerne un certain nombre de difficultés rencontrées par les institutions sans but lucratif. Enfin, la partie VI dégage quelques conclusions des données présentées et décrit dans les grandes lignes leurs répercussions sur les politiques tant publiques que privées concernant le secteur sans but lucratif du Canada.

<sup>6</sup> Les fonds provenant d'un ordre de gouvernement ou d'un autre n'entrent pas dans les cotisations et les frais perçus en échange de services.

## 2

### COMMENT DÉFINIR LE SECTEUR SANS BUT LUCRATIF

Le projet de l'Université Johns Hopkins a commencé par formuler une définition commune des entités qui forment ce secteur pour être en mesure de comparer avec fiabilité les réalités du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada avec celles des secteurs d'autres pays. Pour diverses raisons, aucune des définitions du secteur sans but lucratif en vigueur, axées, respectivement, sur les sources de recettes, le statut juridique et les objectifs des organismes – ne semblait convenir pour notre type d'analyse transnationale.<sup>7</sup> En conséquence, le projet a défini le secteur sans but lucratif et bénévole ou la société civile, à partir d'une approche inductive et en élaborant sa définition à partir des diverses situations du vaste éventail de pays étudiés dans le cadre du projet. Il a été demandé en particulier aux associés locaux, y compris à ceux du Canada, de produire une feuille de route des types d'entités pouvant raisonnablement entrer dans la composition de la société civile dans leur pays respectif. Ces feuilles de route ont été ensuite comparées pour cerner leurs chevauchements et définir les caractéristiques de base des entités qu'ils concernent. Enfin, les « zones grises », en périphérie de ce concept de base, ont été notées et une méthode de travail mise au point pour que les associés locaux puissent consulter le personnel du projet et définir le traitement des entités qu'elles contiennent.

### DÉFINITION STRUCTURELLE-OPÉRATIONNELLE

Cette méthode de travail s'est traduite par un consensus autour de cinq caractéristiques structurelles-opérationnelles permettant de définir les entités étudiées. Pour les besoins de ce projet, la société civile est par conséquent définie comme un ensemble d'entités qui sont :

- **organisées**, c.-à-d., qui fonctionnent selon une certaine structure et une certaine régularité, reflétées par des réunions régulières, une adhésion réglementée et une certaine méthode de prise de décision, jugée légitime par les personnes concernées, que ces entités soient constituées officiellement ou légalement enregistrées ou non. Cela signifie que notre définition recouvre les groupes informels comme les groupes dûment enregistrés;
- **privées**, c.-à-d., qu'elles sont séparées du gouvernement au plan institutionnel, même si leur financement peut provenir de sources gouvernementales. Cette caractéristique différencie notre approche des définitions économiques en vigueur : en effet, ces définitions excluent les organismes de la société civile, si le financement du secteur public entre pour une part importante dans leur financement;
- **sans but lucratif**, c.-à-d., leurs objectifs ne sont pas principalement commerciaux et elles ne redistribuent pas leur profit à un groupe d'administrateurs, d'actionnaires ou de gestionnaires. Les activités des organismes de la société civile peuvent dégager des « profits », mais ils doivent être réinvestis au profit des objectifs de l'organisation. Ce critère tient lieu de critère d'« utilité publique », utilisé dans certaines définitions de la société civile, mais en évitant de définir de prime abord, pour tous les pays, ce qui constitue une « utilité publique » légitime. Au contraire, ces décisions sont laissées aux personnes concernées, en partant du principe que si, dans un pays, des personnes soutiennent bénévolement un organisme sans aucun espoir de recevoir une partie de son profit, il est très probable que cet organisme soit d'utilité publique. En outre, ce critère différencie utilement les organismes de la société civile et les entreprises à but lucratif;

<sup>7</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces définitions de remplacement et leurs limites, consulter Lester M. Salamon et Helmut K. Anheier, « In Search of the Nonprofit Sector: The Question of Definitions », dans Lester M. Salamon et Helmut K. Anheier, éd., *Defining the Nonprofit Sector: A Cross-National Analysis* (Manchester, R.-U., Manchester University Press, 1997).

- **autonomes**, c.-à-d., leurs propres mécanismes internes de gouvernance sont en place, elles peuvent cesser leur exploitation de leur propre autorité et contrôlent fondamentalement leurs propres affaires;
- **bénévoles**, c.-à-d., l'adhésion ou la participation à ces organismes ne sont ni obligatoires ni contraintes. Ce critère permet également de situer notre définition par rapport au concept d'utilité publique, mais en laissant aux citoyens de chaque pays la latitude de définir eux-mêmes l'utilité publique légitime, par leur participation aux activités des organismes concernés.

Ces cinq caractéristiques définissent une société civile très vaste, englobant des organismes *informels* aussi bien que *formels*, *religieux* aussi bien que *séculiers*,<sup>8</sup> des organismes dotés de salariés et des organismes ne comptant que des bénévoles, ainsi que des organismes qui exercent essentiellement des fonctions *d'expression* — telles que défense d'une cause, expression culturelle, animation communautaire, protection environnementale, promotion des droits de la personne, expression religieuse, représentation d'intérêts et expression politique — ainsi que ceux qui exercent principalement des fonctions de service telles que la prestation de soins de santé, d'éducation ou de services d'aide sociale. De toute évidence, à l'instar de n'importe quelle définition, celle-ci ne peut éliminer toutes les zones grises ou les cas limites. Quand ceux-ci ont été cernés, une tentative d'interprétation, selon la définition, a été effectuée et des éclaircissements apportés au cas par cas. Ainsi, par exemple, le critère « sans redistribution de profit » a été intégré pour différencier les organismes de la société civile et les entreprises de commerce privé, ainsi que les organismes de la société civile et les entreprises coopératives et mutuelles de grande envergure, qui dominent l'industrie bancaire et l'industrie des assurances dans bon nombre de pays européens. Mais lorsqu'il est devenu clair que ce critère menaçait inopinément d'exclure également une classe importante de coopératives communautaires servant essentiellement à contrer la pauvreté en Amérique latine et ailleurs dans le monde, des distinctions ont été introduites pour justifier leur intégration au champ de l'étude.

## CONDITIONS D'APPLICATION DE CETTE DÉFINITION AU CANADA

La définition structurelle-opérationnelle du secteur sans but lucratif ou de la société civile correspond bien à la réalité canadienne. Conformément à cette définition, l'ampleur du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada est très vaste : il englobe les organismes de prestation de services qui s'ajoutent aux services publics ou les complètent dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'assistance sociale et la culture, ainsi que les organismes permettant aux individus de se regrouper pour répondre aux besoins communautaires, participer à la vie politique et satisfaire des intérêts de groupe ou individuels.

Au Canada, on utilise de nombreux termes pour décrire cet ensemble d'organismes, y compris secteur bénévole, secteur sans but lucratif, secteur caritatif, secteur de l'économie sociale (tiers secteur), société civile et organismes communautaires. Nous avons retenu l'expression « sans but lucratif et bénévole » parce qu'elle évite à la fois de se limiter abusivement aux contributions économiques et aux postulats irréalistes sur la nature de la participation de la main-d'œuvre au secteur.<sup>9</sup> Cette expression sera employée

<sup>8</sup> Les organismes religieux peuvent exister sous deux formes différentes au moins : (1) les lieux de pratique religieuse et (2) les organismes de services, tels que les écoles et les hôpitaux à affiliation religieuse. Ces deux types d'organismes correspondent à la définition d'un organisme de la société civile retenue pour le projet, bien que, tel que noté plus bas, lorsqu'il était possible de différencier ces deux types d'organismes, les organismes de service à affiliation religieuse ont été regroupés avec les autres organismes de services dans les domaines pertinents et les organismes de pratique religieuse ont été classés séparément. Toutefois, tous les pays n'ont pas été en mesure de recueillir des données sur les organismes de pratique religieuse.

# 2

pour traiter des réalités canadiennes tout au long de ce rapport, bien qu'elle soit interchangeable avec les expressions « organismes de la société civile » et « société civile » pour traiter de réalités plus vastes, au plan international.

La situation juridique de ces organismes est compliquée au Canada par la structure fédérale du pays et la présence de deux systèmes juridiques distincts – un système de common law à l'échelon fédéral et dans la plupart des provinces et un système issu du droit romain au Québec, institué par les Français et demeurant essentiellement français tant au plan culturel qu'au plan linguistique. En règle générale, la formation, l'exploitation et la dissolution des organismes sans but lucratif et bénévoles sont régies par les lois provinciales; l'octroi du statut d'organisme « de bienfaisance », le droit d'offrir des incitatifs fiscaux réservés aux donateurs et l'accès au financement de fondations qui se rattachent à ce statut, sont gérés à l'échelon fédéral.

Les cinq critères de la « définition structurelle-opérationnelle » de la société civile retenus par le projet de l'Université Johns Hopkins délimitent assez bien les vastes contours du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada. Les organismes sans but lucratif et bénévoles canadiens peuvent être incorporés officiellement ou sans personnalité morale, mais ils sont en général considérés comme des « organismes » au sens sociologique du terme.<sup>10</sup> Ils sont également considérés comme rattachés au secteur « privé », même si, pour bon nombre d'entre eux, le financement de source publique représente une part importante de leurs recettes, ainsi qu'on le développera plus loin, et leur fonctionnement est encadré par la réglementation gouvernementale. Il est, en outre, interdit à ces organismes de redistribuer des excédents, que ce soit à leurs administrateurs ou à leurs cadres et leur gouvernance est autonome et relève de leur propre conseil d'administration.

À l'instar du Royaume-Uni et des États-Unis, avec lesquels le Canada partage un arrière-plan juridique commun, il existe deux grandes catégories d'organismes sans but lucratif et bénévoles au Canada : les organismes de bienfaisance et les organismes sans vocation de bienfaisance. Les organismes de bienfaisance doivent être dûment enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada. L'objectif principal de l'organisme doit obligatoirement appartenir aux champs d'activité suivants pour pouvoir prétendre au statut d'organisme de bienfaisance : soulagement de la pauvreté, promotion de l'éducation et de la religion ou autres actions de nature charitable qui profitent à la collectivité dans son ensemble, y compris dans le domaine de la santé. Un vaste éventail d'autres organismes sans but lucratif, comme les clubs de services sociaux, les organismes professionnels et les associations de loisir, font également partie du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada, mais ne peuvent prétendre au statut d'organisme de bienfaisance, ni aux avantages fiscaux que ce statut confère.

<sup>9</sup> Pour la présentation de cette expression et la justification de son emploi, se reporter à Angela R. Febbraro, Michael H. Hall et Marcus Parmegiani, *The Voluntary Health Sector in Canada: Developing a Typology—Definition and Classification Issues* (Ottawa : Centre canadien de philanthropie, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Regroupement des organisations nationales bénévoles et Santé Canada, 1999).

<sup>10</sup> Voir Lester M. Salamon, S. Wojciech Sokolowski et Regina List, « Global Civil Society: An Overview », dans Lester M. Salamon, S. Wojciech Sokolowski and Associates, *Global Civil Society: Dimensions of the Nonprofit Sector*, Volume Two (Bloomfield, CT: Kumarian Press, 2004), p. 9.

Les organismes sans but lucratif et bénévoles canadiens peuvent être incorporés officiellement ou sans personnalité morale, ce qui n'est pas lié à leur statut d'organisme de bienfaisance. La principale différence entre les organismes incorporés et ceux sans personnalité morale est liée, pour ces derniers, à l'absence de protection de leurs cadres supérieurs et administrateurs, que confère l'incorporation, en cas de mise en cause de leur responsabilité civile.

L'application des cinq caractéristiques de la société civile, retenues par la définition en vigueur pour le projet de l'Université Johns Hopkins ne soulève que deux problèmes, importants mais solubles. Le premier concerne le critère « privé ». Étant donné qu'au Canada, les hôpitaux, les établissements de soins pour bénéficiaires internes, les institutions d'enseignement supérieur et les organismes de services sociaux sont très subventionnés et réglementés par l'État, ils sont souvent considérés comme des organismes quasi gouvernementaux. De plus, leur gouvernance n'est pas totalement autonome, car les gouvernements ont le pouvoir de dissoudre, d'amalgamer ou d'empêcher la dissolution d'institutions dans bon nombre de ces sphères d'activité. Nous croyons néanmoins que ces organismes sont considérés à juste titre comme faisant partie du secteur sans but lucratif et bénévole : leur gouvernance est en général exercée par des conseils d'administration bénévoles et la contribution des bénévoles y est importante. Ils respectent donc le critère retenu par le projet : ils sont « séparés du gouvernement au plan institutionnel ».

Le deuxième problème concerne la définition structurelle-opérationnelle dans le contexte du Québec, où les organismes ont évolué sur le « modèle de l'économie sociale ».<sup>11</sup> En vertu de ce modèle, les coopératives qui redistribuent des bénéfices aux actionnaires, sans rechercher un profit optimal, appartiennent également au secteur sans but lucratif et bénévole. De tels organismes ne correspondent pas à la définition internationale du projet de l'Université Johns Hopkins, qui exclut les organismes qui redistribuent des profits, à moins qu'ils ne servent à des fins de développement communautaire. Un petit nombre de coopératives ont été intégrées au champ de cette étude. La majorité d'entre elles sont de petites initiatives communautaires offrant des services tels que garde d'enfants, logement et commercialisation de produits de la ferme au sein de la collectivité. Ces coopératives peuvent permettre à leurs membres de posséder des actions dans l'organisation, mais ne cherchent habituellement pas à optimiser leurs profits.

## CLASSIFICATION DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLES

Pour illustrer la composition du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada et le comparer à ses homologues des autres pays, cette définition commune du secteur a dû être complétée par un système de classification permettant de différencier les organismes du secteur. Le projet d'analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole de l'Université Johns Hopkins a commencé par se servir de la Classification internationale type des industries (CITI), utilisée dans la majorité des statistiques économiques, mais en l'affinant pour être en mesure de saisir la société civile dans toute sa diversité. Ainsi, par exemple, la vaste catégorie *Santé et services sociaux* de la CITI a été subdivisée en sous-

<sup>11</sup> Pour la présentation du modèle d'économie sociale dans le contexte canadien, voir William A. Ninacs, *A Review of the Theory and Practice of Social Economy/Économie Sociale in Canada*, SRDC Working Paper Series 02-02, 2002. Téléchargeable en ligne à <[http://www.srdc.org/english/publications/Social\\_Economy.pdf](http://www.srdc.org/english/publications/Social_Economy.pdf)>; Jack Quarter, *Canada's Social Economy: Co-operatives, Non-Profits, and Other Community Enterprises* (Toronto: James Lorimer & Company, 1992). Yves Vaillancourt et Louise Tremblay, éd., *Social Economy: Health and Welfare in Four Canadian Provinces* (Halifax: Ferwood Publishing, 2002).

catégories pour différencier les nombreux services de santé et services sociaux de la société civile. Ainsi, une catégorie spéciale « développement » a été ajoutée pour tenir compte des organisations non gouvernementales, ou ONG, communes dans les pays en voie de développement. Ces organisations poursuivent un vaste éventail d'objectifs de développement et utilisent souvent une stratégie de responsabilisation à base de services et de fonctions d'expression.

Une Classification internationale des organismes sans but lucratif est née de cette méthode de travail, laquelle, comme le montre le tableau 1, identifie douze groupes différents d'activités pour les organismes de la société civile. Il s'agit, pour l'essentiel, de fonctions de services (éducation et recherche, développement communautaire et logement, santé et services sociaux) ainsi que de fonctions plus « expressives » (fonctions civiques et de défense des intérêts; fonctions artistiques, culturelles et récréatives; protection de l'environnement et représentation des entreprises, de la main-d'œuvre et des professions). Chacune de ces catégories est à son tour divisée en sous-catégories (voir l'annexe A, qui apporte des précisions complémentaires sur ce nouveau système de classification).

**Tableau 1. Classification internationale des organismes sans but lucratif\***

Code	Domaine	Code	Domaine
1	Culture et loisirs	7	Civisme et défense des intérêts
2	Éducation et recherche	8	Intermédiaires philanthropiques
3	Santé	9	Secteur international
4	Services sociaux	10	Congrégations religieuses
5	Environnement	11	Associations d'affaires et professionnelles, syndicats
6	Développement et logement	12	Non classées ailleurs (n.c.a)

\* Se reporter à l'annexe A pour une présentation détaillée.

Ce système de classification a, lui aussi, été soumis à l'épreuve des réalités canadiennes et s'est révélé opérationnel. Cependant, à cause des contraintes de données, il n'a pas été possible de répartir entièrement le secteur canadien sans but lucratif et bénévole dans les sous-catégories de la classification. Les données rapportées ici sont donc classées dans les 12 catégories de classification principales, conformément à la présentation du rapport pour la majorité des autres pays concernés par le projet de l'Université Johns Hopkins.

## SOURCES DE DONNÉES

Pour assurer un degré de comparabilité raisonnable entre les données générées pour le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada et ses homologues des autres pays, le travail canadien adhère à l'approche de base de réunion des données utilisée dans ce projet. Cette approche définit un ensemble commun de données cibles et s'appuie ensuite sur les associés locaux pour décider des modalités de recueil des informations indispensables dans chaque pays.

Trois sources de données ont été utilisées au Canada. L'*Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif* (ENOB) a été la principale d'entre elles. L'ENOB, effectuée par Statistique Canada en 2003, a recueilli des données auprès d'environ 13 000 organismes sans but lucratif incorporés. L'ENOB exclut de son champ les organismes locaux ou les groupes de citoyens non officiellement incorporés ou enregistrés auprès des gouvernements provinciaux, territoriaux ou fédéral. Elle exclut également certains organismes de bienfaisance enregistrés, considérés comme appartenant au secteur public (p. ex., conseils scolaires, bibliothèques publiques et écoles publiques).<sup>12</sup> Sauf indication contraire, les données présentées dans le présent rapport sont empruntées à l'ENOB.

L'*Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation* (ENDBP) et le *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat* sont les deux autres sources de données. L'ENDBP de 2000 a fourni les données concernant les heures de travail des bénévoles. Cette enquête, effectuée par Statistique Canada, a porté sur plus de 14 000 Canadiens et Canadiennes, interrogés sur leurs modalités d'entraide et de soutien de la collectivité, par leurs dons, leur bénévolat et leur engagement.<sup>13</sup> Le *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat* a fourni des données sur l'apport des organismes sans but lucratif et bénévoles au produit intérieur brut du pays. Grâce à ce compte satellite, les informations sur les contributions économiques du secteur sans but lucratif et bénévole sont collectées dans le cadre du Système de comptabilité nationale du Canada.<sup>14</sup>

Voir l'annexe B, pour prendre connaissance dans les détails de la méthodologie utilisée pour l'ENOB, l'ENDBP 2000 et le compte satellite.

<sup>12</sup> Voir Michael H. Hall et autres, *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, n° de catalogue 61-533-XPE (Ottawa: Statistique Canada, 2004).

<sup>13</sup> Voir Michael H. Hall, Larry McKeown et Karen Roberts, *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, n° de catalogue 71-542-XPE (Ottawa: Statistique Canada, 2001).

<sup>14</sup> Voir Malika Hamdad, Sophie Joyal et Catherine Van Rompaey, *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*, n° de catalogue 13-015-XIE (Ottawa : Statistique Canada, 2004).

## 3

En comptant le Canada, le projet de l'Université Johns Hopkins a généré des données comparatives systématiques sur la dimension et la structure du secteur sans but lucratif de 37 pays sur les 40 et plus dans lesquels ce travail s'accomplit.<sup>15</sup> Ces pays se répartissent ainsi : 17 pays industriels avancés d'Amérique du Nord, d'Europe de l'Ouest et d'Asie; 15 pays en voie de développement d'Amérique latine, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie; 5 pays en transition d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.<sup>16</sup> Cet état de fait apporte au projet un vaste éventail de situations, qui permet de mettre en perspective celle du Canada. Les conclusions relatives au Canada ont également été éclairées par cette base de comparaison très concrète.

Dans cette section, nous examinons les principales constatations empiriques du travail canadien et nous les présentons dans la perspective des données comparatives produites dans ces autres pays. Nous soulignons parfois l'incidence sur nos conclusions de l'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges de l'analyse. Bien que ces organismes représentent seulement un petit pourcentage des organismes du secteur (environ 1 pour 100 de l'ensemble des organismes), ils dominent les statistiques économiques parce qu'ils représentent un tiers de toutes les recettes et un tiers de tous les salariés. L'élimination de l'influence des hôpitaux, universités et collèges fait souvent émerger un portrait très différent du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada.

Les organismes à affiliation religieuse (écoles ou centres de services sociaux) et les organismes de pratique religieuse (églises, synagogues ou mosquées) entrent dans les chiffres décrivant l'importance du secteur sans but lucratif et bénévole. Ces dernières n'entrent toutefois pas dans les comparaisons transnationales, parce que les données sur ces organismes n'ont pu être recueillies dans un certain nombre de pays qui entrent en ligne de compte dans ces comparaisons.<sup>17</sup> Il en résulte des différences probables entre les chiffres présentés pour le Canada, dans le cadre de cette étude comparative, et les chiffres publiés par d'autres sources, qui tiennent compte des organismes de pratique religieuse.

## IMPORTANTE FORCE ÉCONOMIQUE

La taille énorme de ce secteur et son importance économique constituent peut-être la conclusion la plus frappante de cette enquête sur la portée, la structure, le financement et le rôle du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada. En particulier, comme le montre le tableau 2, le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada est :

- **un acteur économique de poids.** En 1999, l'apport net du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada au produit national s'est élevé à 61,8 milliards de dollars canadiens, soit l'équivalent de 6,8 pour 100 du produit intérieur brut (PIB) du pays. Cette mesure normalisée de la « valeur ajoutée » économique ne tient pas compte de la valeur du travail des bénévoles, estimée à 14 milliards de dollars environ, soit 1,7 pour 100 du PIB. Si on compte la valeur du bénévolat, la contribution totale du secteur au PIB est de 8,5 pour 100 (voir tableau 2). En excluant les hôpitaux, les universités et les col-

<sup>15</sup> Des données sur l'importance de la main-d'œuvre par domaine d'activité ne sont disponibles que pour 34 pays; les données sur les recettes pour 35 pays.

<sup>16</sup> Depuis mai 2004, quatre des cinq pays d'Europe de l'Est participant à ce projet (République tchèque, Hongrie, Pologne et Slovaquie) sont devenus membres de l'Union européenne (UE) et la Roumanie s'y joindra également selon toute vraisemblance en 2007. Nous employons le terme « en transition » pour décrire ces pays parce que les données que nous avons recueillies couvrent la période entre leur sortie du bloc soviétique et leur accession à l'UE.

<sup>17</sup> Pour une discussion plus détaillée sur ce sujet, voir Lester M. Salamon, S. Wojciech Sokolowski and Associates, *Global Civil Society: Dimensions of the Nonprofit Sector, Volume Two* (Bloomfield, CT: Kumarian Press, 2004), p. 14.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS

lèges, les autres organismes représentent 37 pour 100 de l'apport du secteur sans but lucratif au PIB et un apport sous forme de biens et services évalués à 36,9 milliards de dollars, ce qui équivaut à 4,0 pour 100 du PIB national.<sup>18</sup>

**Tableau 2. Le secteur sans but lucratif et bénévole en 2003, avec et sans hôpitaux, universités et collèges**

## Avec hôpitaux, universités, collèges

**75,9 milliards \$ ajoutés à l'économie nationale<sup>1</sup>**

8,5 % du PIB

**2 073 032 personnes équivalents temps plein**

1 524 032 employés équivalents temps plein rémunérés

549 000 bénévoles équivalents temps plein

12,1 % de la population active

13,2 % des emplois non agricoles

## Sans hôpitaux, universités, collèges

**36,9 milliards \$ ajoutés à l'économie nationale<sup>1</sup>**

4 % du PIB

**1 541 345 personnes équivalents temps plein**

1 016 856 employés équivalents temps plein rémunérés

524 489 bénévoles équivalents temps plein

9 % de la population active

10,2 % des emplois non agricoles

\* Y compris les organismes de pratique religieuse et le bénévolat (voir le rapport)

<sup>1</sup> chiffres de 1997-1999 (voir le rapport)

Sources : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat, L'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation de 2000, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.

lucratif et bénévole canadien emploie presque deux fois et demie plus de travailleurs que, à l'échelle du pays, l'industrie de la construction, environ deux fois plus de travailleurs que l'industrie du transport, 14 fois plus de personnes que l'entreprise privée la plus importante du Canada et 15 fois plus de personnes que son industrie des services publics. En fait, les organismes sans but lucratif et bénévoles font travailler presque autant d'employés équivalents temps plein (2 073 millions) que toutes les branches d'activités manufacturières à l'échelle du pays (2 294 millions).

<sup>18</sup> Cette information est basée sur les chiffres divulgués par le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat de Statistique Canada, qui couvrent les années 1997 à 1999. Les données sur la production des marchés rapportées ici concernent l'année 1999, les données sur le bénévolat l'année 1997. La valeur du bénévolat a été calculée en attribuant aux heures de bénévolat une rémunération horaire équivalente à celles des travailleurs au sein de la collectivité. Pour une présentation de cette méthode, voir Nations Unies, *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts* (New York : 2003), p. 69-79.

<sup>19</sup> Les données sur la contribution des bénévoles proviennent de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation.

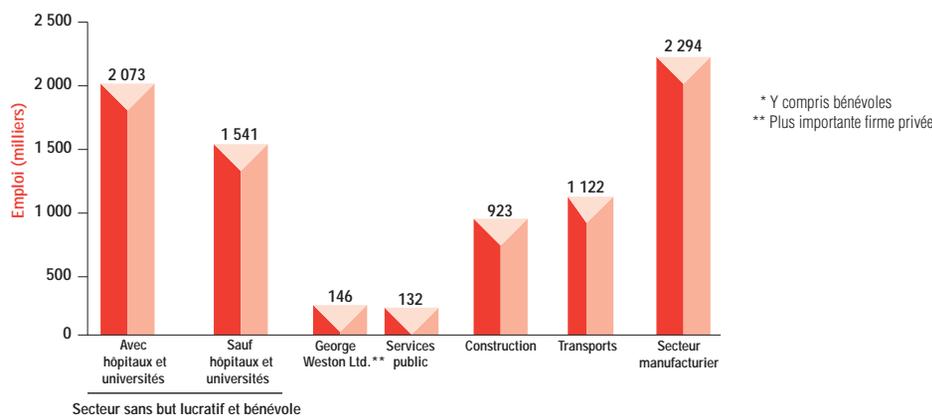
• **Un employeur important.** Les organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada emploient plus de 2 millions de travailleurs et travailleuses équivalents temps plein (ETP), les deux tiers d'entre eux dans des postes rémunérés et les autres en qualité de bénévoles.<sup>19</sup> Ces chiffres représentent 12 pour 100 de la population active du pays environ, et 13 pour 100 de ses emplois non agricoles environ.

Le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada reste un employeur important, même après l'exclusion du tiers d'employés rémunérés du secteur travaillant dans les hôpitaux, les universités et les collèges. Le reste du secteur emploie plus de 1,5 million de travailleurs et travailleuses équivalents temps plein (ETP), ce qui représente 9 pour 100 de la population active du pays et 10 pour 100 de ses emplois non agricoles environ.

• **Un employeur aussi important que toute l'industrie de fabrication du pays.** Comme le montre la figure 1, le secteur sans but



Figure 1. Main d'œuvre des organismes sans but lucratif et bénévoles en contexte, Canada\*



Source : L'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation de 2000, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif, ILO <http://laborsta.ilo.org/>, le GlobeandMail.com <http://www.globeinvestor.com/series/top1000/tables/employers/2004/>

Même en excluant les salariés du secteur sans but lucratif qui travaillent pour les hôpitaux, les universités et les collèges, soit un tiers de l'effectif total, le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada emploie un tiers de travailleurs de plus que l'industrie du transport, plus d'une fois et demie plus de travailleurs que l'industrie de la construction à l'échelle du pays, 11 fois plus de personnes que l'entreprise privée la plus importante du Canada et 12 fois plus de personnes que l'industrie des services publics.

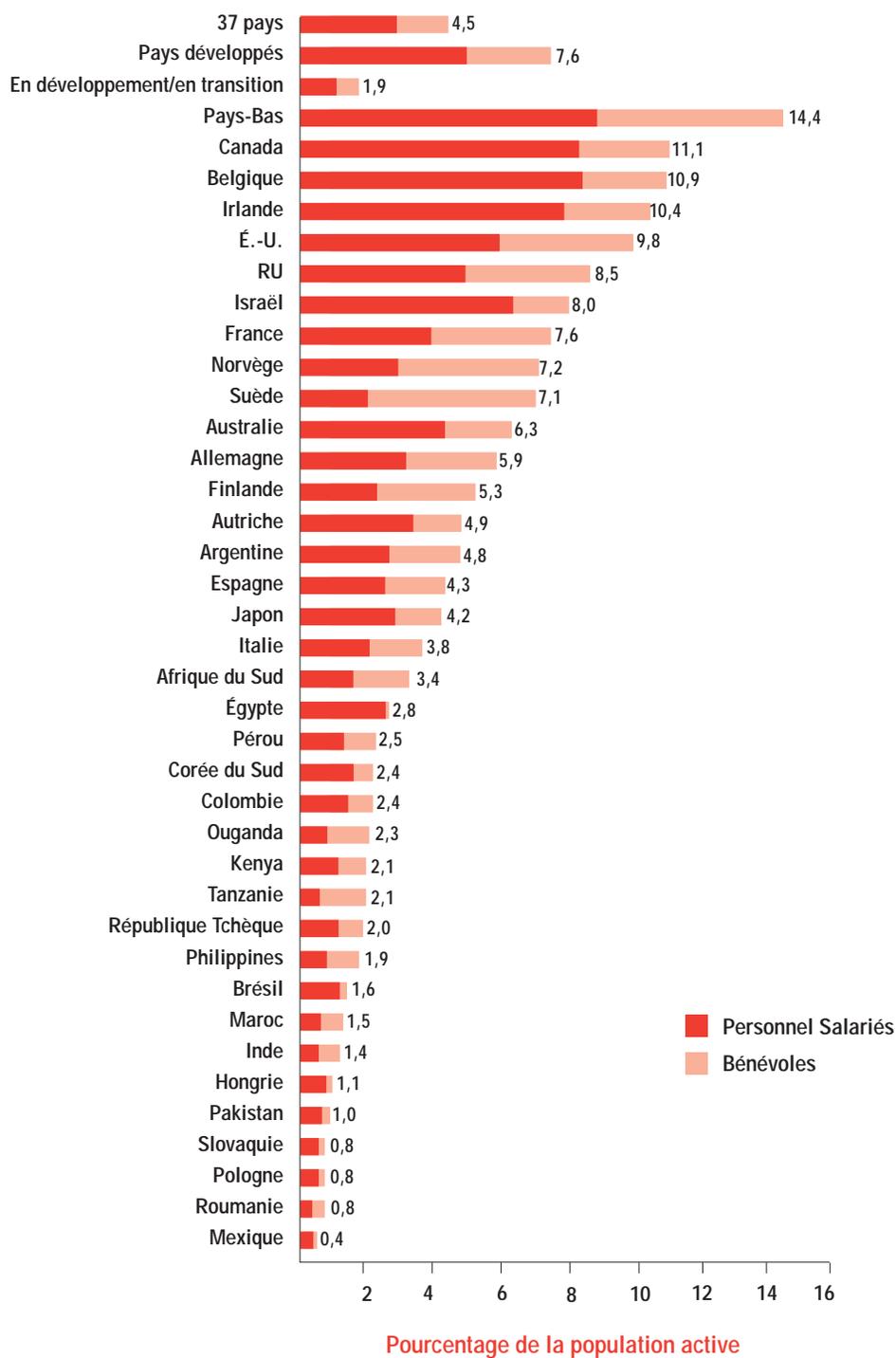
## DEUXIÈME SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE AU MONDE PAR ORDRE D'IMPORTANCE

Le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada est non seulement important par rapport à la production nationale, mais aussi par rapport aux secteurs comparables dans d'autres pays. Le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada se place parmi les premiers pays au monde pour lesquels des données sont disponibles, par ordre d'importance, exprimée par référence à la proportion de la population active qu'il emploie, en devançant les États-Unis et en étant dépassé uniquement par les Pays-Bas. Plus précisément :

- **Le secteur se situe nettement au-dessus de la moyenne internationale.** Comme le montre la figure 2, en excluant les organismes de pratique religieuse pour lesquels les données ne peuvent être obtenues pour de nombreux pays, la main-d'œuvre de la société civile – rémunérée et bénévole – varie de 14,4 pour 100 de la population active aux Pays-Bas à 0,4 pour 100 au Mexique et sa moyenne est de 4,5 pour 100 pour l'ensemble des pays de l'étude.<sup>20</sup> Cette proportion se situe à 11,1 pour 100 de la population active du Canada, ce qui le place avant tous les autres pays sauf les Pays-Bas et au-dessus de la moyenne internationale, avec un chiffre presque deux fois et demie supérieur à cette dernière.

<sup>20</sup> Bien les organismes de pratique religieuse n'entrent pas en ligne de compte dans les chiffres rapportés ici (p. ex., églises, mosquées, synagogues), ils tiennent compte des organismes de services à affiliation religieuse (p. ex., hôpitaux, écoles et organismes de services sociaux à affiliation religieuse). Pour obtenir plus de renseignements sur ce que recouvrent les données comparatives, voir Salamon, Sokolowski and Associates, 2004, annexe B.

Figure 2. Main d'œuvre des organismes sans but lucratif et bénévoles, en proportion de la population active et par pays

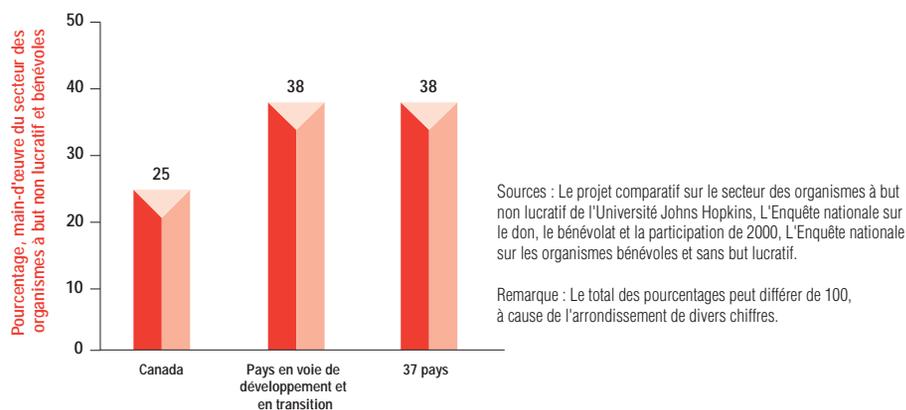


Source : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, L'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation de 2000, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.



- **Le secteur sans but lucratif et bénévole devance celui des États-Unis.** L'importance du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada, exprimée par référence à la proportion de la population active qu'il emploie, est, de plus, supérieure à celle du secteur sans but lucratif ou société civile des États-Unis, longtemps considéré comme le plus développé au monde. Comme le montre la figure 2, la main-d'œuvre du secteur sans but lucratif des États-Unis représente 9,8 pour 100 de la population active du pays, ce qui est presque inférieur de 20 pour 100 au pourcentage canadien de 11,1 pour 100.
- **Le poids du bénévolat dans le secteur sans but lucratif et bénévole est inférieur au Canada par rapport à la majorité des autres pays.** Il est intéressant de noter que le poids du bénévolat dans le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada est inférieur au poids du bénévolat à l'échelle internationale et dans les autres pays développés pour lesquels nous avons des données.<sup>21</sup> Ainsi, comme le montre la figure 3, 25 pour 100 de la main-d'œuvre des organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada seulement, en équivalents temps plein, sont des bénévoles, contre 38 pour 100 pour l'ensemble des 37 pays. Toutefois, cet état de fait est davantage le fruit de la taille énorme et du schéma de développement de ce secteur au Canada que d'une pénurie absolue d'activité bénévole. Lorsqu'on examine le bénévolat au Canada, en chiffres absolus, l'échelle se modifie pour dépasser à la fois la moyenne internationale et celle des pays développés (3 pour 100 de la population active du Canada contre 1,6 pour cent et 2,7 pour cent, respectivement, pour l'ensemble des 37 pays et les 17 pays développés, pris séparément). Le pourcentage du bénévolat au Canada arrive également derrière celui de nombreux autres pays tels que la Suède (5,1 pour 100 de la population active), la Norvège (4,4 pour 100) le Royaume-Uni (3,6 pour 100) et les États-Unis (3,5 pour cent).

**Figure 3. Bénévoles en tant que part de la main-d'œuvre du secteur des organismes à but non lucratif et bénévoles, Canada, développés et en transition et 37 pays**



<sup>21</sup> Les pays développés pour lesquels nous disposons de données sont les suivants : Australie, Autriche, Belgique, Canada, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Royaume-Uni et États-Unis.

## FORTE PRÉSENCE DES ORGANISMES DE SERVICE

Les organismes sans but lucratif et bénévoles ne sont pas simplement des lieux de travail. Ce sont les multiples fonctions qu'ils assurent qui leur confèrent de l'importance.<sup>22</sup> Ces organismes dispensent notamment une variété de services aux personnes, allant des soins de santé et de l'éducation aux services sociaux et au développement communautaire. Le rôle du secteur en matière de *défense des intérêts*, d'identification des problèmes non résolus et de sensibilisation du public à leur existence, de protection des droits fondamentaux de la personne, ainsi que son rôle de porte-parole d'un vaste éventail de centres d'intérêt et de sujets de préoccupation sociaux, politiques, environnementaux, ethnoculturels et communautaires sont tout aussi importants.

Le secteur sans but lucratif et bénévole exerce également une *fonction d'expression*, plus vaste, au-delà des préoccupations politiques et de son intérêt pour les politiques publiques, en offrant un mode d'expression à une grande variété d'autres inspirations et sentiments – artistiques, spirituels, culturels, ethnoculturels, professionnels, sociaux et récréatifs. Compagnies d'opéra, orchestres symphoniques, clubs de soccer, associations de bricolage, lieux de culte, sociétés amicales, associations professionnelles, clubs du livre et groupes jeunesse ne sont que quelques-unes des manifestations de cette fonction d'expression. Enfin, la contribution des organismes sans but lucratif et bénévoles à ce que les érudits nomment de plus en plus, le « capital social » a été également reconnue. Il s'agit de ces liens de confiance et de réciprocité qui paraissent si indispensables au fonctionnement efficace d'une démocratie et d'une économie de marché. La participation à l'activité des associations met leurs membres en relation les uns avec les autres et leur enseigne des méthodes de travail en équipe qui se répercutent dans la vie politique et économique.<sup>23</sup>

Bien qu'il ne soit pas possible de classer nettement les organismes sans but lucratif et bénévoles en fonction de cette distinction, il est possible de les regrouper en deux grandes catégories pour le propos de la discussion : (a) *les fonctions de service* et (b) *les fonctions d'expression*.

- **Les fonctions de service** se rapportent à la prestation de services directs tels que l'éducation, la santé, le logement, la promotion du développement économique et à d'autres services du même ordre.
- **Les fonctions d'expression** se rapportent aux activités d'expression de valeurs, croyances et centres d'intérêt culturels, spirituels, professionnels ou de valeurs politiques. Ces fonctions englobent les institutions culturelles, les groupes de loisirs, les associations professionnelles, les groupes de défense des intérêts, les organismes communautaires, les organismes à vocation environnementale, les groupes de défense des droits de la personne, les mouvements sociaux et d'autres groupes du même ordre.<sup>24</sup>

De ce point de vue, la composition du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada, reflétée dans la répartition de sa main-d'œuvre dans les divers champs d'activité, est en général conforme à celle des autres secteurs à l'échelle internationale, y compris dans les pays développés. Certaines de ses caractéristiques placent quand même le secteur à part.

<sup>22</sup> Pour une présentation de ces fonctions, voir Lester M. Salamon, *America's Nonprofit Sector: A Primer, Second Edition* (New York: The Foundation Center, 1999), p. 15-17.

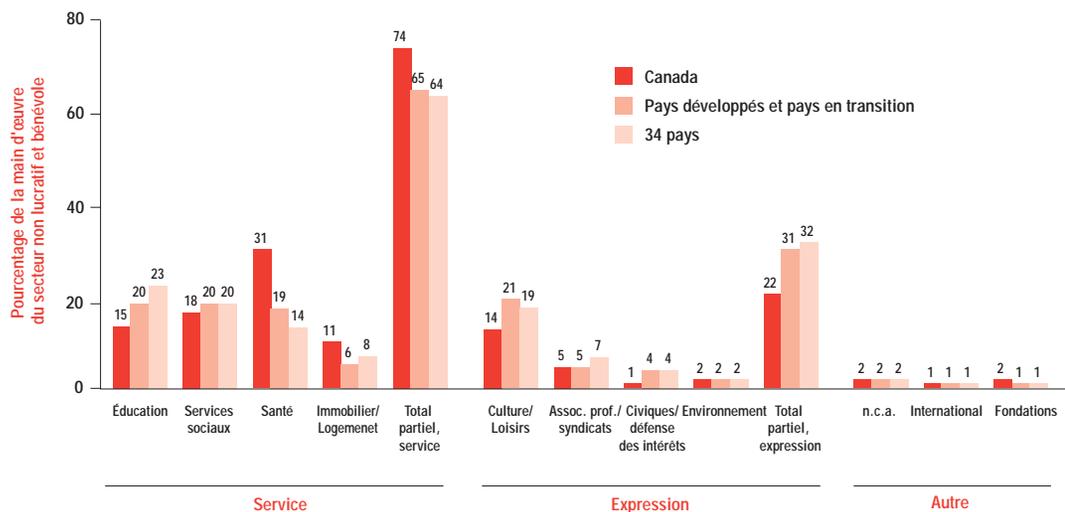
<sup>23</sup> Voir, par exemple, James S. Coleman, *Foundations of Social Theory* (Cambridge, MA: Harvard University Press, 1990), p. 300-21; Robert Putnam, *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy* (Princeton, NJ: Princeton University Press, 1993), p. 83-116, 163-185.

<sup>24</sup> Les organismes de pratique religieuse sont également regroupés au sein de la catégorie des fonctions d'expression, mais comme on l'a déjà fait remarquer, ils ne pouvaient pas entrer en ligne ici en ligne de compte, à cause des limites des données. Les organismes de services à affiliation religieuse entrent en ligne de compte, mais dans la catégorie des services.



- **Prédominance des fonctions de service.** Comme le montre la figure 4, 74 pour 100 de tous les travailleurs du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada environ, qu'ils soient rémunérés ou bénévoles, participent à des fonctions de service. Ce pourcentage est supérieur à la fois à la moyenne internationale et à celle des pays développés (respectivement 64 pour 100 et 65 pour 100).

Figure 4. Répartition de la main d'œuvre des organismes sans but lucratif et bénévoles, au Canada, dans les pays développés, en transition et répartition moyenne pour 34 pays



Sources : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, L'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation de 2000, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.

- **La santé et le logement occupent une place plus importante au Canada qu'ailleurs.** La répartition des fonctions de service au Canada diverge également nettement de ce qui prédomine au plan international. Ainsi, l'importance de la santé et du logement est supérieure, pour le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada, à l'importance moyenne de la santé et du logement pour l'ensemble des pays et pour les pays développés. Les organismes de soins de santé absorbent 31 pour 100 de la main-d'œuvre du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada, contre une moyenne de 14 pour 100 dans l'ensemble des pays pour lesquels nous avons des données et une moyenne de 19 pour 100 dans les pays développés. Ceci reflète vraisemblablement le système de santé public très étoffé du Canada, qui s'appuie largement sur les institutions de santé sans but lucratif pour assurer la prestation de services à financement public, un point sur lequel nous allons revenir ci-après. Les disparités sont moins frappantes, mais toujours perceptibles dans le domaine du logement – 11 pour 100 de la main-d'œuvre du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada contre 6 pour 100 pour l'ensemble des pays développés et 8 pour 100 pour tous les pays de l'étude. Ceci reflète vraisemblablement l'importance du rôle joué par les organismes de logement (p. ex., coopératives de logement et syndicats de propriétaires) dans l'offre de logements au Canada.

- **Une proportion relativement plus modeste de la main-d'œuvre du secteur sans but lucratif et bénévole participe aux fonctions d'expression.** Contrairement à la proportion de la main-d'œuvre du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada assurant des fonctions de service, soit 74 pour cent,

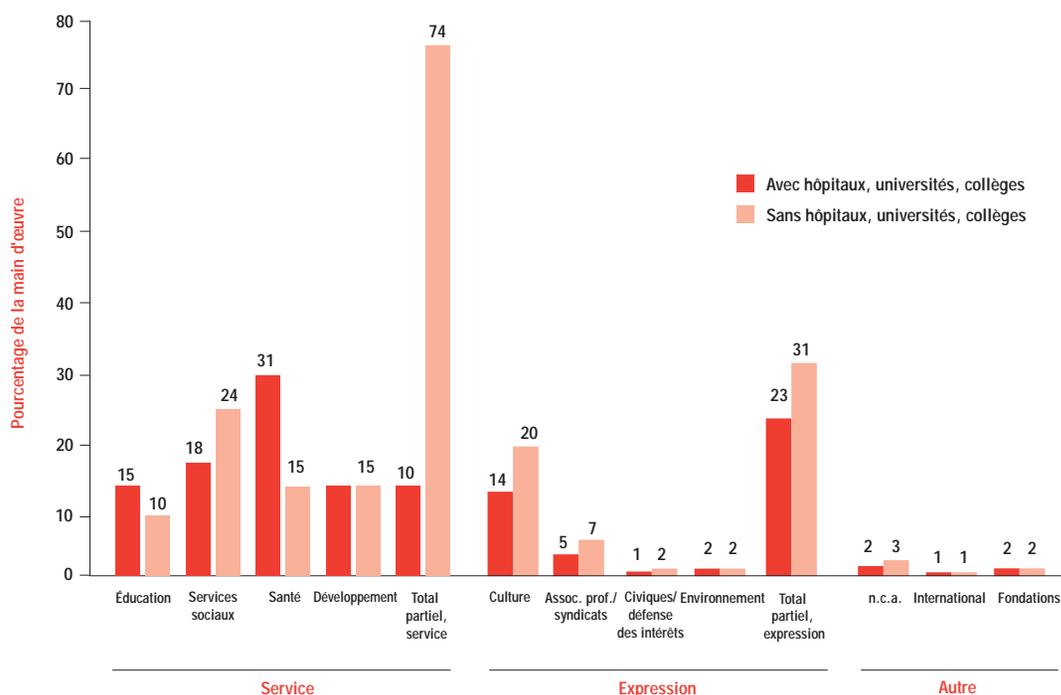
# PRINCIPALES CONCLUSIONS



un nombre bien moindre de travailleurs, rémunérés et bénévoles, soit 22 pour cent, participent à des fonctions d'expression. Ce chiffre est inférieur à la fois à la moyenne des pays développés et à celle de l'ensemble des pays (respectivement 31 pour 100 et 32 pour 100). Ceci reflète, en outre, l'extrême importance du rôle joué par le secteur sans but lucratif canadien dans les fonctions de service, qui vient du rôle historique du secteur sans but lucratif et bénévole dans la mise en place de l'État-providence canadien, comme nous le verrons ultérieurement plus en détail.

- **L'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges n'a aucun effet sur l'importance des fonctions de service.** Même en excluant les hôpitaux, les universités et les collèges, les organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada tendent à consacrer le gros de leurs ressources humaines aux fonctions de service. Comme le montre la figure 5, dans ce cas, pour les organismes sans but lucratif et bénévoles restants, 64 pour 100 de la main-d'œuvre participent aux fonctions de service, contre 31 pour 100 aux fonctions d'expression.

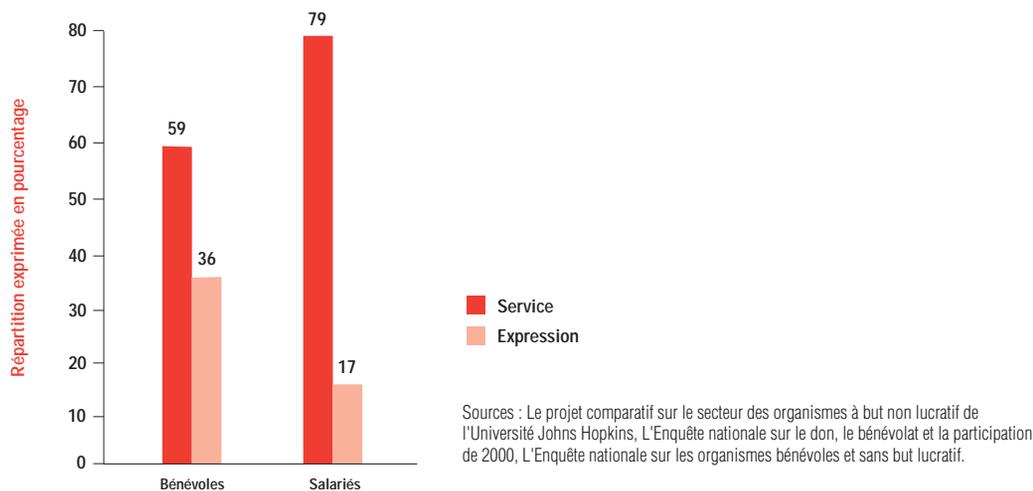
Figure 5 Répartition de la main d'œuvre du secteur sans but lucratif et bénévole au Canada, sauf hôpitaux, universités, collèges



Sources : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, L'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation de 2000, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.

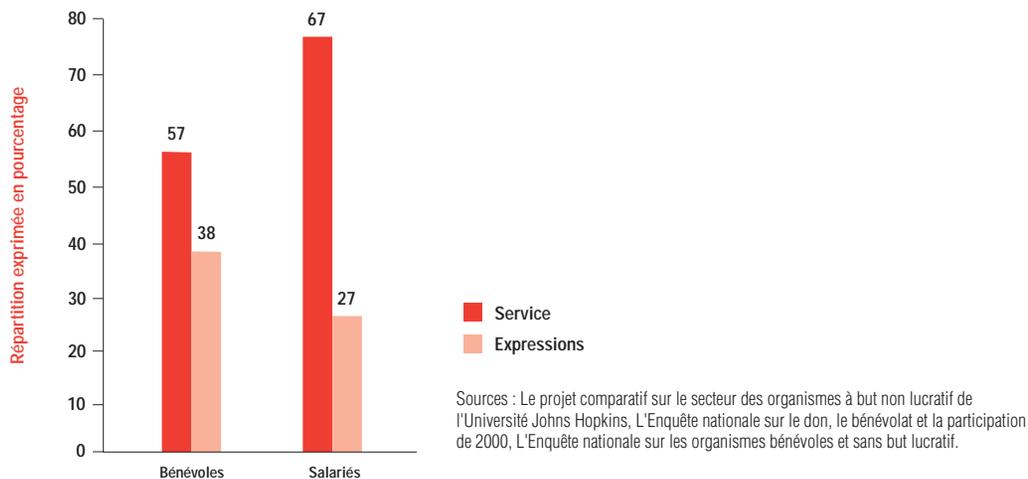
- **Répartition différente du personnel rémunéré et bénévole entre fonctions de service et fonctions d'expression.** Ce portrait de la répartition de la main-d'œuvre du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada se modifie légèrement, si on examine séparément le personnel rémunéré et le personnel bénévole (voir figure 6). Alors que le travail du personnel rémunéré comme du personnel bénévole relève majoritairement des fonctions de service, les bénévoles sont, en proportion, deux fois plus enclins à travailler à des fonctions d'expression que le personnel rémunéré (36 pour 100 contre 17 pour 100).

Figure 6. Répartition des salariés et des bénévoles entre fonctions de service et fonctions d'expression au Canada



- **L'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges modifie la répartition du personnel rémunéré et bénévole entre fonctions de service et fonctions d'expression.** L'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges rapproche la répartition entre fonctions de service et fonctions d'expression du personnel rémunéré de celle du personnel bénévole. Comme le montre la figure 7, dans ce cas, pour les organismes sans but lucratif et bénévoles restants, 27 pour 100 du travail du personnel rémunéré relève de fonctions d'expression, se rapprochant ainsi du chiffre de 38 pour 100, pour le travail des bénévoles.

Figure 7. Répartition des salariés et des bénévoles entre fonctions de service et fonctions d'expression au Canada, sans hôpitaux, universités, collèges



## PRÉPONDÉRANCE DES FONDS D'ORIGINE GOUVERNEMENTALE OU DU REVENU GAGNÉ DANS LES RECETTES DU SECTEUR

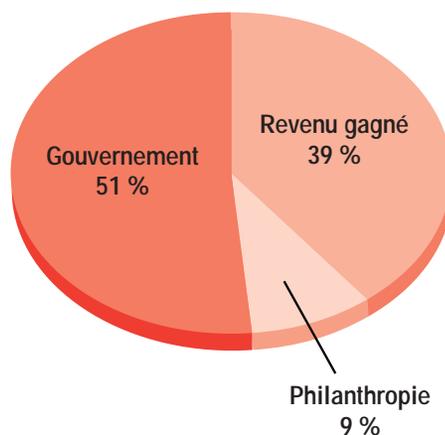
Les recettes des organismes de la société civile proviennent d'une variété de sources. Pour des raisons de commodité, nous les avons groupées en trois catégories : le *revenu gagné*, qui englobe les recettes liées à l'achat de services par des particuliers, les cotisations de leurs membres, les frais perçus en échange de leurs services et les revenus de leurs placements; la *philanthropie*, qui englobe les dons individuels, les subventions de fondations et d'entreprises et le *financement des gouvernements* ou du *secteur public*, c'est-à-dire des subventions, des contrats et des remboursements liés à des services à des tiers, remplissant les conditions requises pour une prise en charge par tous les ordres de gouvernement.

L'étude du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada dans son ensemble fait apparaître que les fonds d'origine gouvernementale constituent sa principale source de recettes, suivie de près par le revenu gagné. Toutefois, en excluant le petit nombre d'hôpitaux, d'universités et de collèges que compte le secteur, c'est le revenu gagné qui devient sa principale source de recettes, devant les fonds d'origine gouvernementale. En revanche, la philanthropie occupe la troisième position, loin derrière les deux premières sources de recettes, que ce soit en excluant ou en n'excluant pas les hôpitaux, les universités et les collèges. De façon plus spécifique :

- **Financement gouvernemental.** Plus de la moitié (51 pour 100) de toutes les recettes du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada sont d'origine gouvernementale, comme l'indique la figure 8. Comme cela sera souligné ultérieurement, cet état de fait reflète l'utilisation par le gouvernement des organismes sans but lucratif et bénévoles pour assurer la prestation de services financés par l'État-providence canadien.<sup>25</sup>
- **Revenu gagné.** Les honoraires, les frais perçus en échange de leurs services et les revenus de leurs placements représentent 39 pour 100 des recettes du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada.
- **Philanthropie privée.** Il s'ensuit donc que la philanthropie privée ne représente que 9 pour 100 des recettes du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada. Même en faisant intervenir dans ce calcul les organismes de pratique religieuse, la philanthropie ne représente que 13 pour 100 des recettes du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada.

<sup>25</sup> Les organismes sans but lucratif et bénévoles sont financés par les trois ordres de gouvernement. La majorité du financement gouvernemental provient des gouvernements provinciaux, constitutionnellement responsables de la santé, de l'éducation et de la plupart des services sociaux. Une faible proportion de ce financement provient des administrations municipales, qui partagent les coûts de la santé, de l'éducation et des services sociaux pour leur région. La plus faible proportion de ce financement est d'origine fédérale. Voir Michael H. Hall et autres, *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, n° de catalogue 61-533-XPE (Ottawa: Statistique Canada, 2004), p. 22.

**Figure 8. Répartition des recettes des organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada**

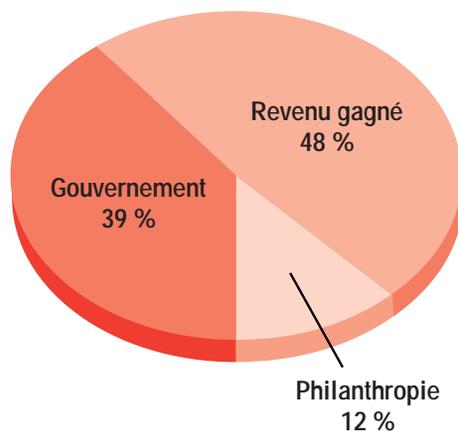


Sources : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.

Remarque : Le total des pourcentages peut différer de 100, à cause de l'arrondissement de divers chiffres.

- **L'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges modifie la répartition des diverses sources de recettes.** L'exclusion des hôpitaux, des universités et des collèges de l'analyse des sources de recettes fait passer le financement gouvernemental à 39 pour 100 du montant total des recettes, donne une importance prépondérante au revenu gagné dans les recettes (48 pour 100 du montant total) et fait passer la part de la philanthropie dans les recettes à 12 pour 100, comme le montre la figure 9.

**Figure 9. Répartition des recettes des organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada, sans hôpitaux, universités, collèges**

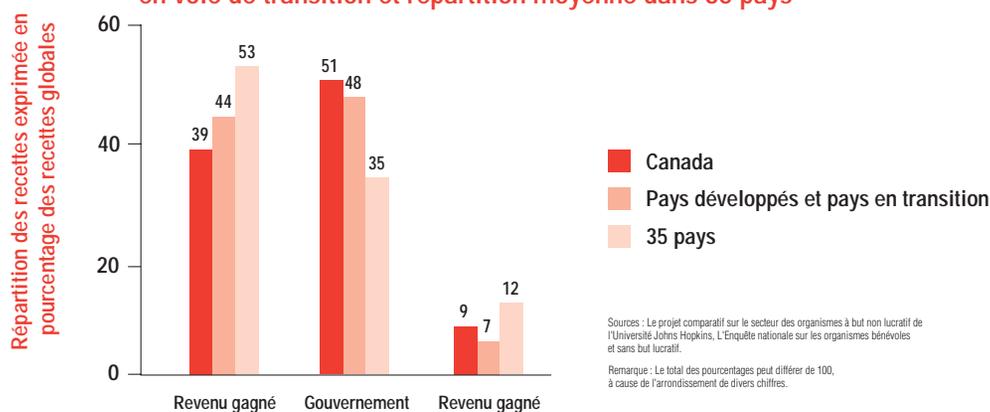


Sources : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.

Remarque : Le total des pourcentages peut différer de 100, à cause de l'arrondissement de divers chiffres.

- **Similitude avec le mode de répartition des recettes des secteurs sans but lucratif et bénévoles des pays développés.** Le mode de répartition des recettes des organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada ressemble plus à celui des pays développés qu'au mode global de répartition des recettes à l'échelle internationale. Le financement des organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada s'appuie néanmoins davantage sur le financement gouvernemental et moins sur le revenu gagné. Comme le montre la figure 10, le financement gouvernemental représente 51 pour 100 du montant total des recettes des organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada, contre 48 pour 100 dans les pays développés et 35 pour cent à l'échelle internationale. En revanche, le revenu gagné représente 39 pour 100 du montant total des recettes des organismes du Canada, contre 44 pour 100 dans les pays développés et 53 pour cent à l'échelle internationale.

**Figure 10. Répartition des recettes des organismes sans but lucratif et bénévoles, au Canada, dans les pays développés et en voie de transition et répartition moyenne dans 35 pays**



- **La répartition des recettes varie selon le domaine d'activité.** L'importance du financement gouvernemental est particulièrement prépondérante dans les principaux domaines des services aux personnes du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada : santé, éducation et services sociaux, où la présence de l'État-providence canadien est particulièrement forte. Le financement gouvernemental représente près de 80 pour 100 des recettes du secteur sans but lucratif et bénévole dans le domaine de la santé, 66 pour 100 pour les services sociaux et 52 pour 100 en éducation, comme le montre la figure 11. Cet état de fait reflète, une nouvelle fois, la spécificité de l'État-providence dans le contexte canadien, qui trouve d'ailleurs son écho dans de nombreux pays d'Europe également, comme nous le verrons plus loin. La prépondérance du financement gouvernemental dans les recettes des organismes civiques et de défense des intérêts est par contre assez surprenante au Canada et reflète son attachement à promouvoir la participation civique pour la bonne marche du pays.

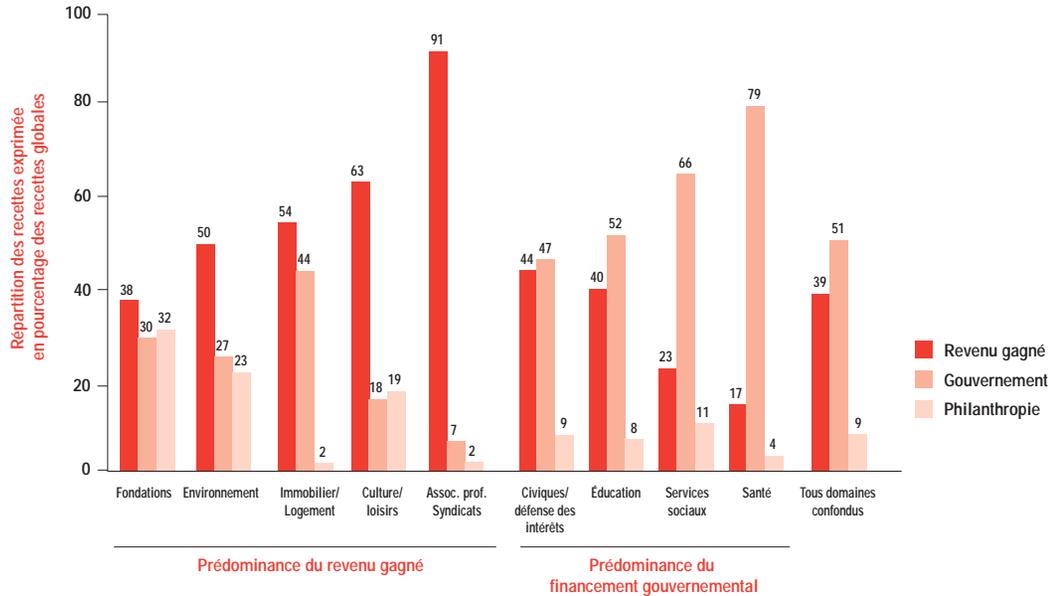
En revanche, dans les autres domaines d'activité du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada, la part du revenu gagné est prépondérante dans les recettes et représente 91 pour cent du montant total des recettes des associations professionnelles et des syndicats, 63 pour 100 des recettes des organismes culturels et récréatifs et 54 pour 100 des recettes des organismes de développement et de logement. Même dans les recettes des fondations et des organismes caritatifs privés intermédiaires<sup>26</sup>, la part des honoraires et du revenu gagné (vraisemblablement des revenus de placements) est supérieure à celle de la philanthropie privée (38 pour 100 contre 32 pour 100)<sup>27</sup>

<sup>26</sup> Il s'agit des organismes qui exercent leurs activités dans les domaines des subventions, de la collecte de fonds et de la promotion du bénévolat.

<sup>27</sup> Les dons privés constituent la principale source de financement de tous les secteurs sauf un – la religion – où elle compte pour 64 p. 100 du revenu total.



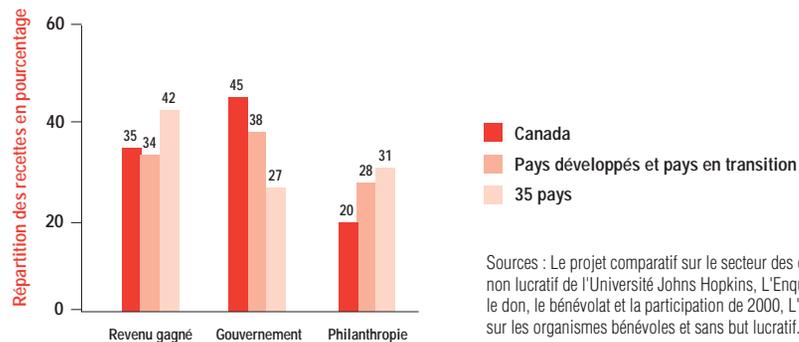
Figure 11. Répartition des recettes des organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada, selon leur domaine d'activité



Sources : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.

• **L'incidence du bénévolat sur la répartition des recettes est forte.** La physionomie des recettes du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada change considérablement si on ajoute la valeur du travail bénévole, en partant du principe qu'elle relève de la philanthropie. Comme le montre la figure 12, l'addition de la valeur du travail bénévole fait plus que doubler la part de la philanthropie dans les recettes du secteur sans but lucratif, en la faisant passer de 9 à 20 pour 100. Même en ajoutant la valeur du bénévolat, toutefois, la philanthropie demeure au troisième rang des principales sources de recettes du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada et les chiffres canadiens demeurent inférieurs à la moyenne des pays développés (20 pour 100 contre 28 pour 100).<sup>28</sup>

Figure 12. Répartition des recettes, en comptant les bénévoles, des organismes sans but lucratifs et bénévoles au Canada, dans les pays développés et en transition, et répartition moyenne dans 35 pays



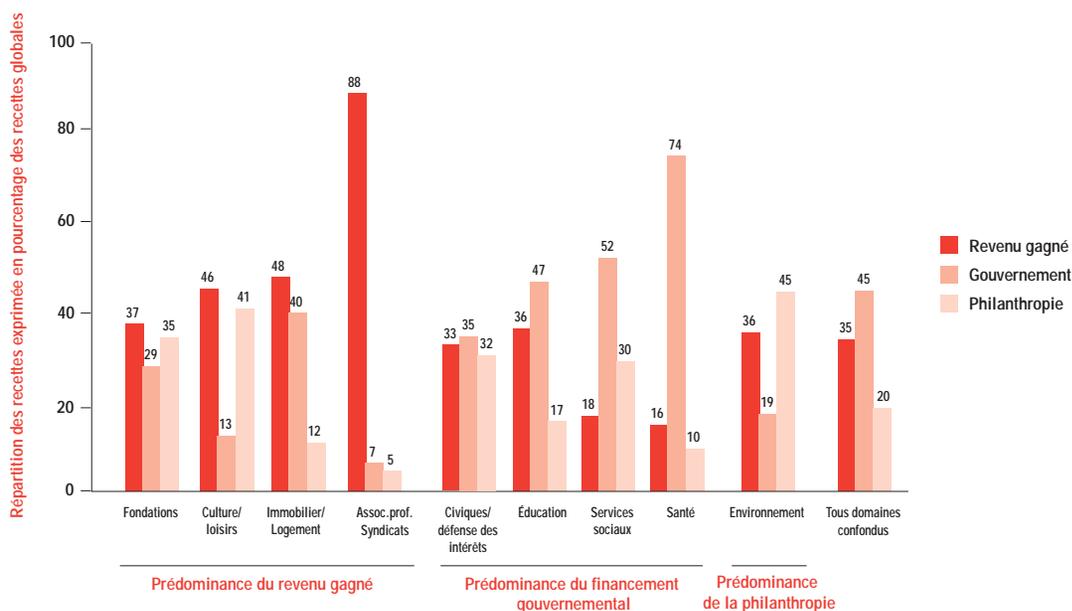
Sources : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, L'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation de 2000, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.

<sup>28</sup> Ceci ne signifie pas nécessairement que les Canadiens et les Canadiennes sont moins généreux que les autres. La proportion relativement modeste de la philanthropie dans ce financement pourrait simplement découler de la proportion relativement élevée du financement gouvernemental.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS

Dans certains domaines d'activité, toutefois, l'addition des contributions en temps et des contributions en espèces augmente très nettement la part de la philanthropie dans le financement des organismes. En particulier, en tenant compte de la valeur de l'apport du bénévolat dans le calcul du montant total des recettes, la philanthropie devient la principale source de financement dans le domaine de la protection de l'environnement et la deuxième par ordre d'importance pour les fondations et les organismes culturels, de loisir et de services sociaux (voir figure 13). Même en ajoutant la valeur des contributions en temps, le financement d'origine gouvernementale demeure prépondérant dans les recettes de base des organismes des domaines de la santé, de l'éducation, des services sociaux, ainsi que pour les organismes civiques et de défense des intérêts. Le revenu gagné demeure la principale source de recettes pour les associations et les syndicats professionnels, les organismes de développement et de logement, les institutions culturelles et les fondations.

**Figure 13. Répartition du financement des organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada, selon leur secteur d'activité**



Sources : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, L'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation de 2000, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.

<sup>29</sup> Les dons privés constituent la principale source de financement de tous les secteurs sauf un – la religion – où elle compte pour 64 p. 100 du revenu total.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS

## 3

Tableau 3. Comparaison des caractéristiques du secteur sans but lucratif et bénévoles du Canada avec celles d'autres modèles\*

	Canada	Partenariat d'aide sociale	Pays anglo-saxons	Pays nordiques	Pays latino-américains	Pays asiatiques industrialisés	Pays d'Europe de l'Est	Pays africains	Autres pays en voie de développement	Tous pays confondus**
<b>Main d'œuvre<sup>1</sup></b>										
ETP rémunérés	8,4 %	5,7 %	5,2 %	2,3 %	1,6 %	2,5 %	0,8 %	1,1 %	1,1 %	2,9 %
ETP bénévoles	2,7 %	2,4 %	3,0 %	4,1 %	0,7 %	0,8 %	0,4 %	1,3 %	0,6 %	1,6 %
ETP total	11,1 %	8,1 %	8,2 %	6,5 %	2,3 %	3,3 %	1,1 %	2,5 %	1,7 %	4,5 %
<b>Répartition de la main d'œuvre<sup>2</sup></b>										
Service	73,8 %	72,8 %	69,2 %	33,6 %	73,9 %	78,4 %	44,7 %	59,7 %	75,2 %	64,0 %
Expression	22,1 %	24,2 %	27,4 %	63,6 %	24,3 %	14,9 %	50,3 %	28,7 %	22,7 %	31,7 %
Autre	4,1 %	3,0 %	3,4 %	2,9 %	1,8 %	6,7 %	5,0 %	11,7 %	2,1 %	4,3 %
<b>Recettes en espèces</b>										
<i>Exprimées en pourcentage des recettes en espèces<sup>3</sup></i>										
Revenu gagné	39,4 %	35,8 %	54,6 %	59,4 %	74,4 %	61,8 %	49,0 %	55,1 %	64,6 %	53,0 %
Gouvernement	51,2 %	56,9 %	36,1 %	33,3 %	15,3 %	34,8 %	31,5 %	20,8 %	15,8 %	34,6 %
Philanthropie	9,5 %	7,2 %	9,3 %	7,3 %	10,3 %	3,5 %	19,5 %	24,1 %	19,7 %	12,4 %
<i>Exprimées en pourcentage du PIB</i>										
Revenu gagné	3,4 %	2,4 %	3,7 %	2,6 %	1,7 %	2,9 %	0,9 %	1,5 %	0,6 %	2,0 %
Gouvernement	4,4 %	4,4 %	2,5 %	1,4 %	0,4 %	1,8 %	0,5 %	0,5 %	0,1 %	1,9 %
Philanthropie	0,8 %	0,5 %	0,7 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,6 %	0,1 %	0,4 %
<b>Financement total, en comptant les bénévoles</b>										
<i>Exprimé en pourcentage des recettes en espèces et de la valeur du travail des bénévoles<sup>3</sup></i>										
Revenu gagné	34,9 %	28,4 %	44,4 %	35,0 %	66,9 %	55,7 %	42,9 %	40,6 %	43,6 %	42,2 %
Gouvernement	45,4 %	45,7 %	29,2 %	19,9 %	13,85	31,6 %	24,6 %	13,5 %	11,0 %	27,0 %
Philanthropie	19,6 %	25,9 %	26,4 %	45,0 %	19,4 %	12,8 %	32,6 %	45,9 %	45,4 %	30,8 %
<i>Exprimé en pourcentage du PIB<sup>4</sup></i>										
Revenu gagné	3,4 %	2,4 %	3,7 %	2,6 %	1,7 %	2,9 %	0,9 %	1,5 %	0,6 %	2,0 %
Gouvernement	4,4 %	4,4 %	2,5 %	1,4 %	0,4 %	1,8 %	0,5 %	0,5 %	0,1 %	1,9 %
Philanthropie	1,9 %	2,1 %	2,2 %	3,3 %	0,5 %	0,7 %	0,5 %	1,8 %	0,6 %	1,5 %

\* Voir l'annexe C pour les groupes de pays.

\*\* Main-d'œuvre : 37 pays ; répartition : 34 pays ; recettes et financement : 35 pays.

1 Exprimée en pourcentage de la population active.

2 Exprimée en pourcentage de la main d'œuvre du secteur sans but lucratif (salariés et bénévoles).

3 Le total des pourcentages peut différer de 100, à cause de l'arrondissement de divers chiffres.

4 Les chiffres du revenu gagné et du financement gouvernemental sont les mêmes que pour les recettes en espèces, puisque la valeur du bénévolat a été prise en compte.

Sources : Le projet comparatif sur le secteur des organismes à but non lucratif de l'Université Johns Hopkins, L'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation de 2000, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif.

## COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE DU CANADA AVEC LES MODÈLES D'AUTRES RÉGIONS DU MONDE

La physionomie du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada révélée par ces données fait ressortir sa similitude avec le modèle de la société civile qui caractérise un groupe de pays et que nous avons appelé le « modèle de partenariat d'aide sociale » – un des huit modèles de société civile cernés dans notre travail de recherche (voir tableau 3).<sup>29</sup> Ce modèle est en place dans bon nombre d'États providence européens : les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Irlande. Comme l'indique le tableau 3, le secteur sans but lucratif et bénévole de ces pays partage avec celui du Canada un certain nombre de caractéristiques frappantes, à savoir :

- une main-d'œuvre relativement importante dans le secteur sans but lucratif et bénévole;
- un effectif de salariés supérieur à celui des bénévoles;
- des emplois majoritairement axés sur la prestation de services dans le secteur sans but lucratif et bénévole, principalement sur les services sociaux de base (santé, éducation et services sociaux);
- un financement gouvernemental important de l'activité du secteur sans but lucratif et bénévole.

Comme cela a déjà été noté, ces caractéristiques s'appliquent très nettement au Canada. Ceci est particulièrement vrai à propos de l'importance du financement gouvernemental pour les institutions sans but lucratif et bénévoles. Au Canada, comme avec d'autres pays de « partenariat d'aide sociale », le niveau de financement gouvernemental dépasse 50 pour 100 du montant total des recettes et équivaut à la moyenne du financement gouvernemental des pays de partenariat d'aide sociale, quand il est exprimé en pourcentage du PIB (4,4 pour 100). La répartition de la main-d'œuvre du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada entre les activités de service (73,8 pour 100) et les activités d'expression (22,1 pour 100) est proche également de celle des pays à partenariat d'aide sociale (respectivement 72,8 et 24,2 pour 100).

Le secteur sans but lucratif et bénévole canadien diffère parallèlement de celui des autres pays de partenariat d'aide sociale sous d'importants aspects. La présence des bénévoles y est notamment plus forte. Ainsi, par exemple, les bénévoles représentent 2,7 pour 100 de la population active du Canada, ce qui est supérieur à la moyenne de 2,4 pour 100 pour les pays à « partenariat d'aide sociale ». De la même façon, le financement philanthropique privé du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada (9,5 pour 100 du montant total des recettes et 0,8 pour 100 du PIB) est davantage conforme au modèle anglo-saxon (9,3 pour 100 du montant total des recettes et 0,7 pour 100 du PIB) qu'à celui des pays de partenariat d'aide sociale (7,2 pour 100 du montant total des recettes et 0,5 pour 100 du PIB). Toutefois, en faisant entrer la valeur du travail bénévole dans ce calcul, la part de la philanthropie dans le montant total des recettes et dans le PIB (19,6 et 1,9 pour 100 respectivement) est au Canada relativement inférieure à la moyenne du modèle anglo-saxon (26,4 et 2,2 pour 100) et du modèle des pays de partenariat d'aide sociale (25,9 et 2,1 pour 100). Le Canada représente donc une sorte d'amalgame entre le modèle du partenariat d'aide sociale et le modèle anglo-saxon, comme ses antécédents historiques peuvent le donner à penser.

# EXPLICATION DE LA PHYSIONOMIE DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE PAR UN SURVOL HISTORIQUE

## 4

Deux volets importants de l'histoire du Canada expliquent l'évolution de son secteur sans but lucratif et bénévole présentée précédemment. Le premier volet est constitué par la longue tradition d'activité bénévole du pays, qui trouve son origine dans les cultures autochtones et dans sa population hétérogène d'immigrants qui ont appris très tôt l'importance de l'esprit d'initiative collectif. Le deuxième volet est constitué par la longue tradition de financement par l'État de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Ces tendances se sont combinées pour donner naissance à un État-providence canadien qui s'appuie fortement sur les organismes du secteur sans but lucratif et bénévole pour assurer la prestation de services financés par l'État. Ces volets de l'histoire du Canada sont présentés plus en détail ci-dessous, ainsi que leur incidence sur l'organisation actuelle du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada.<sup>30</sup> Nous aborderons dans la prochaine section un certain nombre d'enjeux auxquels ce secteur est maintenant confronté.

Les plus anciennes actions bénévoles avaient cours au Canada au sein des populations autochtones qui habitaient le pays depuis des milliers d'années avant l'établissement des Européens. La majorité des peuples autochtones vivaient en petits groupes, appelés bandes, qui comptaient de vingt à cinquante personnes. L'interdépendance était une nécessité vitale et les membres de la bande travaillaient ensemble de façon collective et égalitaire. Les concepts de don et de partage étaient profondément enracinés dans la culture autochtone. Les produits de première nécessité étaient partagés pour la survie de la bande, et on donnait nourriture et autres objets pour honorer les relations et créer des liens entre individus et groupes.<sup>31</sup> Bien que le mode de vie des Autochtones ait été perturbé et fondamentalement altéré par l'arrivée des Européens, le don et le bénévolat non officiels continuent de prospérer au Canada, tant dans les communautés autochtones que dans les communautés non autochtones.

L'élaboration des structures, des méthodes de travail et des services du secteur sans but lucratif a commencé avec l'établissement des premières colonies européennes au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. En Nouvelle-France (devenue plus tard la province du Québec), la responsabilité de dispenser éducation, soins de santé et assistance aux pauvres incombait principalement à l'Église catholique. Dans ce qui allait devenir un modèle de développement pour des pans entiers du secteur sans but lucratif du Canada, ces activités de l'Église étaient financées tant par des particuliers que par l'État (dans ce cas, la Couronne de France). Une fois que la Nouvelle-France fut cédée à l'Angleterre en 1763, le soutien officiel de l'Église catholique par l'État prit fin.<sup>32</sup> L'Église, toutefois, a continué à assurer l'éducation, les soins de santé et les services sociaux au Québec jusqu'à la Révolution tranquille des années 1960. Au cours de cette décennie de modernisation rapide, le gouvernement du Québec assumait la responsabilité financière de la plupart des services assurés auparavant par l'Église. Les organismes sans but lucratif, y compris ceux qui étaient affiliés à l'Église, ont toutefois poursuivi leur prestation de services.

De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'histoire canadienne a été dominée par trois grands courants : l'immigration, l'expansion vers l'Ouest et le défi de forger une nouvelle nation dans un territoire à la fois vaste et peu peuplé. La première vague d'immigration non française s'est produite durant et après la Révolution américaine, lorsque les colons qui demeuraient loyaux à l'Angleterre – les Loyalistes

<sup>30</sup> La discussion dans cette section est tirée d'un rapport non publié de Lynette D'Souza, M. Easwaramoorthy, Heather Schramm et Margaret de Wit, « The Historical Development of the Civil Society Sector in Canada », (Working paper, Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, Canadian Centre for Philanthropy, Toronto, 2004).

<sup>31</sup> Voir, par exemple, Ronald Austin Wells, *The Honor of Giving: Philanthropy in Native America*. (Indianapolis: Indiana University Centre of Philanthropy, 1998); Mindy L. Berry, « Native-American Philanthropy: Expanding Social Participation and Self-Determination », dans *Cultures of Caring: Philanthropy in Diverse American Communities* (Washington, D.C.: Council on Foundations, 1999).

<sup>32</sup> Tout cela a repris quarante années plus tard. Voir Samuel A. Martin, *An Essential Grace: Funding Canada's Health Care, Education, Welfare, Religion and Culture* (Toronto: McClelland and Stewart, 1985).

# EXPLICATION DE LA PHYSIONOMIE DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE PAR UN SURVOL HISTORIQUE

de l'Empire-Uni – se sont enfuis au Nord dans ce qui restait de l'Amérique du Nord britannique. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la majorité des immigrants venaient des Îles Britanniques, en particulier d'Irlande et d'Écosse, ainsi que des États-Unis. Dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, un grand nombre d'Allemands, d'Italiens, d'Ukrainiens et de Scandinaves se sont joints à eux. L'immigration, après avoir ralenti pendant et entre les deux guerres mondiales, a repris au cours des années 1950 et 1960, alors que des centaines de milliers de personnes déplacées par les bouleversements en Europe ont décidé de prendre un nouveau départ au Canada. Depuis 1971, le Canada est devenu le premier pays au monde à adopter officiellement la politique du multiculturalisme : la majorité des immigrants sont alors venus d'Asie, des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, ainsi que d'Afrique.<sup>33</sup>

Chaque groupe d'immigrants a contribué à la création d'une nouvelle nation, y compris de son secteur sans but lucratif et bénévole. Au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'Église était au cœur de la vie communautaire au Canada. L'Église catholique et les diverses confessions protestantes (p. ex., méthodiste, anglicane, presbytérienne) étaient toutes impliquées dans l'éducation, la santé, les services sociaux et les services de loisirs – principalement pour desservir leurs propres paroissiens. À cause de cet état de fait, selon Samuel Martin, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, « chaque Église et chaque groupe ethnique et groupe d'intérêt avait sa propre œuvre ou association de bienfaisance ». <sup>34</sup> Cette fragmentation s'est poursuivie pendant très longtemps au XX<sup>e</sup> siècle bien que des exemples de coopération existent, tels que la Fédération des œuvres et campagnes collectives, une action de collecte de fonds coordonnée qui allait devenir Centraide Canada.

Bien que, selon le modèle colonial britannique, la responsabilité de leur bien-être incombe principalement aux individus, les besoins d'une population grandissante ont fini par conduire les gouvernements des colonies à subventionner les actions d'aide sociale privées. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, par exemple, des lois sur la pauvreté ont été promulguées pour percevoir des impôts fonciers destinés à financer leurs besoins. Dans le Haut-Canada (devenue plus tard la province de l'Ontario), un réseau d'écoles publiques financé par des impôts fonciers était en place dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La participation gouvernementale demeurait limitée et ponctuelle, toutefois, en partie parce que le document de fondation du Canada – *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867* — donnait aux provinces la compétence pour l'éducation, les hôpitaux et les œuvres de bienfaisance, mais attribuait au gouvernement fédéral les sources de revenus les plus lucratives.

Toutefois, dès le début, l'État s'est profondément investi dans le développement économique de la nouvelle nation. L'expansion du Canada vers l'Ouest a été, par exemple, largement planifiée et dirigée par le gouvernement fédéral, qui envoya à l'Ouest arpenteurs-géomètres, ingénieurs et la Police à cheval du Nord-Ouest afin de préparer la voie de la colonisation.<sup>35</sup> Le gouvernement fédéral a, en outre, financé la création du réseau national de chemins de fer, dont la composante la plus importante fut le chemin de fer transcontinental, achevé en 1885. De façon plus controversée, le gouvernement fédéral a financé ses activités et favorisé le développement de l'industrie canadienne en imposant des droits de douane élevés sur les produits manufacturés importés.

<sup>33</sup> Valerie Knowles, *Les artisans de notre patrimoine : la citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977* (Ottawa: Citoyenneté et Immigration Canada, 2000).

<sup>34</sup> Samuel A. Martin, *An Essential Grace: Funding Canada's Health Care, Education, Welfare, Religion and Culture*. (Toronto: McClelland and Stewart, 1985) p. 62.

<sup>35</sup> Donald Creighton, *Canada's First Century* (Toronto: Macmillan, 1970), p. 26.

# EXPLICATION DE LA PHYSIONOMIE DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE PAR UN SURVOL HISTORIQUE

4

Selon une théorie, la culture politique du Canada n'est pas aussi intégralement libérale/individualiste que celle des États-Unis, principalement en raison de l'influence des Loyalistes de l'Empire-Uni. Elle se caractérise plutôt par une « touche conservatrice » collectiviste.<sup>36</sup> Alors que la société, aux yeux des libéraux, est un assortiment de personnes en concurrence les unes avec les autres, elle forme, aux yeux des conservateurs, un tout systématique. Les conservateurs sont donc plus enclins à trouver l'action collective légitime (p. ex., celle de l'État). Une autre explication avance l'hypothèse que les Canadiens ont eu besoin du pouvoir de l'État pour assurer l'indépendance politique, économique et culturelle de la nation face à son puissant voisin du Sud.<sup>37</sup> Selon une troisième explication, la participation de l'État a été nécessaire pour assurer des services à une petite population disséminée à travers une immense étendue de pays.<sup>38</sup>

Peu importe la raison pour laquelle les Canadiens ont accepté volontiers une forte intervention de l'État dans l'économie, la crise de 1929 en a convaincu un grand nombre que l'État devait jouer un rôle plus important dans la prestation de services sociaux aux citoyens. Ces idées ont trouvé leur écho politique dans la Fédération du commonwealth coopératif (CCF), un parti fondé en 1933 sur une plateforme explicitement socialiste.<sup>39</sup> Stimulé par la demande publique et la menace électorale grandissante du CCF, qui arriva au pouvoir dans la Saskatchewan en 1944, le gouvernement fédéral commença à établir les fondations de l'État-providence canadien. Parmi les principaux événements de cette période, mentionnons l'introduction de l'assistance chômage (1940), des allocations familiales (1944), du Programme de la sécurité de la vieillesse (1952) et même d'un système de santé subventionné par l'État (1966).<sup>40</sup> Au cours des années 1960 à 1970, le gouvernement fédéral commença, en outre, à financer pour une bonne part les arts et les « groupes identitaires », comme ils s'appelaient eux-mêmes (p. ex., groupes linguistiques minoritaires, organisations féminines et organismes multiculturels).

Entre les années 1960 et les années 1980, les dépenses de tous les ordres de gouvernement en santé, en éducation et en services sociaux augmentèrent à une cadence rapide. La prestation directe de nombreux services, toutefois, demeurait aux mains des organismes sans but lucratif. Les hôpitaux sans but lucratif, par exemple, soignaient les malades; les universités sans but lucratif enseignaient aux jeunes et les organismes tels que les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada dispensaient des soins à domicile. Les relations entre l'État et le secteur sans but lucratif et bénévole en sont devenues de plus en plus complexes. De nombreux organismes en sont venus à compter sur le financement de source gouvernementale et les gouvernements, par le biais de nombreux programmes et politiques, commencèrent à influencer et à régler les organismes sans but lucratif. À mesure que la croissance économique ralentissait, toutefois, les recettes du gouvernement diminuaient. Constatant qu'il était difficile sur le plan politique de réduire les services, les gouvernements ont commencé à se tourner vers différents trains de mesures : augmentations des taxes et déficits budgétaires. Dans les années 1990, le public semblait prêt à accepter le fait que ces solutions n'étaient pas viables et le gouvernement commença à réduire ou à éliminer certains programmes et services et à en transférer d'autres à l'échelon local. En même temps, plusieurs gouvernements ont également réduit le montant des aides au revenu versées aux Canadiens et Canadiennes à titre individuel.

<sup>36</sup> Gad Horowitz, "Conservatism, Liberalism, and Socialism in Canada: An Interpretation", *Revue canadienne d'économie et de science politique*, Volume 32 (1966): 143-171

<sup>37</sup> eg Whitaker, « Images of the State in Canada », dans Leo Panitch, éd., *The Canadian State: Political Economy and Political Power* (Toronto: University of Toronto Press, 1977).

<sup>38</sup> Seymour Martin Lipset, *North American Cultures: Values and Institutions in Canada and the United States* (Orono, ME: University of Maine, 1990).

<sup>39</sup> En 1961, le CCF est devenu le Nouveau Parti démocratique (NPD), un parti social-démocrate lié au mouvement syndical.

<sup>40</sup> La responsabilité du gouvernement fédéral en matière d'assurance-chômage et de retraites fut instaurée en amendant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; le gouvernement fédéral finance des domaines de compétence provinciale par le biais d'une série de programmes à frais partagés.

# EXPLICATION DE LA PHYSIONOMIE DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE PAR UN SURVOL HISTORIQUE

Le repli de l'État-providence canadien, qui dure depuis une bonne décennie, a eu des répercussions profondes sur le secteur sans but lucratif et bénévole. Le montant du financement a décliné – parfois très sensiblement – alors que les besoins et la demande de services ont augmenté. Les modalités de financement ont également changé. Alors que de nombreux organismes recevaient auparavant des subventions pour fonctionner en autonomie, ils sont maintenant tenus d'entrer en concurrence – parfois même avec des entreprises à but lucratif – pour offrir des services, conformément à des directives gouvernementales strictes. Le repli gouvernemental a fait nettement ressortir à la fois le rôle des organismes sans but lucratif et bénévoles au sein des collectivités canadiennes et le degré de dépendance d'un grand nombre d'entre eux à l'égard du financement gouvernemental pour assurer leurs services.

En 1995, un groupe d'organismes nationaux a fondé la *Table ronde du secteur bénévole* pour donner plus de poids à la voix du secteur de la bienfaisance et bénévole du Canada. Ses objectifs de base étaient les suivants : l'amélioration des relations entre le secteur de la bienfaisance et le gouvernement fédéral, ainsi que la promotion d'un cadre législatif et réglementaire favorable pour les organismes de la collectivité.<sup>41</sup> Cette démarche a abouti en 2000 à la création de l'*Initiative sur le secteur bénévole et communautaire* (ISBC) — une initiative pluriannuelle, visant principalement à améliorer les relations du secteur et du gouvernement et la capacité d'action du secteur au service des Canadiens et des Canadiennes. L'ISBC a donné lieu à un nombre important d'actions constructives en matière de politiques et de recherche, dont les actions suivantes :

- élaboration d'un cadre de travail ou Accord, pour encadrer les relations entre le gouvernement fédéral et les organismes sans but lucratif et bénévoles, ainsi que de codes de bonne pratique d'application volontaire, en matière de financement et de dialogue autour des politiques;
- introduction d'une série de réformes réglementaires pour les organismes de bienfaisance enregistrés;
- mise en place de l'*Initiative canadienne sur le bénévolat*, un programme permanent destiné à favoriser le bénévolat, améliorer la capacité des organismes à tirer parti de la contribution des bénévoles et améliorer notre compréhension du bénévolat;
- mise en œuvre de diverses initiatives de recherche pour définir la dimension et la portée du secteur, son apport économique et les dons et le bénévolat chez les Canadiens et les Canadiennes;
- diverses initiatives en matière de recherche et de politiques dans des domaines tels que le développement des ressources humaines, les technologies de l'information, la gestion des informations et la conception de politiques.

De nombreuses provinces — notamment Terre-Neuve et le Labrador, la Saskatchewan et le Manitoba — ont également lancé des initiatives visant à l'amélioration des relations avec le secteur sans but lucratif et bénévole, bien que le contenu précis de ces initiatives varie largement. Le gouvernement du Québec a adopté par exemple une politique officielle de reconnaissance et de soutien de l'« action communautaire »,<sup>42</sup> alors que le gouvernement de la Saskatchewan a adopté un cadre de travail très vaste pour améliorer ses relations avec les organismes bénévoles et sans but lucratif, à partir d'une démarche comparable à l'ISBC du gouvernement fédéral.<sup>43</sup>

<sup>41</sup> Mise à jour sur la Table ronde du secteur bénévole— novembre 1997 (bulletin d'information consultable en anglais seulement <<http://www.vsr-trsb.net/newsletters/news-nov97.html>>).

<sup>42</sup> Ginette Drouin Busque, *L'action communautaire : une contribution cruciale à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001)

<sup>43</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Saskatchewan Voluntary Sector Initiative, visitez <[http://www.cyr.gov.sk.ca/voluntary\\_sector\\_initiative.html](http://www.cyr.gov.sk.ca/voluntary_sector_initiative.html)>.

# PRINCIPAUX SUJETS DE PRÉOCCUPATION DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE DU CANADA

## 5

Malgré son poids et sa puissance économiques, le secteur sans but lucratif et bénévole du Canada rencontre un certain nombre de difficultés susceptibles de nuire à son futur dynamisme. De nombreux organismes sont aux prises avec une conjoncture externe en mutation et instable, ainsi qu'avec des difficultés internes de capacité d'action qui les empêchent d'accomplir leur mission. Des actions en cours sont parallèlement susceptibles de résoudre ces difficultés. Une connaissance indispensable du secteur est en cours d'acquisition et des mécanismes de suivi de sa contribution et de son apport économiques, ainsi que de deux ressources clés, les dons privés et les heures de bénévolat, sont en place. Un autre phénomène est encore plus important : le rôle capital du secteur dans la qualité de la vie des Canadiens et des Canadiennes commence à être reconnu, tant par le public que par les gouvernements canadiens.

Dans la discussion qui suit, nous exposons dans les grandes lignes certains des défis posés aux organismes sans but lucratif et bénévoles, à leur échelle ainsi qu'à celle du secteur dans son ensemble. Étant donné la structure du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada et la prédominance économique des organismes de service financés par l'État, un grand nombre des problèmes du secteur sont liés au rôle du gouvernement et à son incidence sur le secteur.

## DIFFICULTÉS IMMÉDIATES POUR LES ORGANISMES

Malgré l'importance et le poids de la contribution économique du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada, les organismes signalent des problèmes pour accomplir leur mission; une proportion importante d'entre eux les qualifiant de graves. Les problèmes les plus importants sont liés à leur capacité de planifier l'avenir, de recruter des bénévoles et des administrateurs et d'obtenir du financement externe (p. ex., des gouvernements, des fondations, des entreprises et des donateurs à titre individuel).<sup>44</sup> Ceux qui comptent sur le financement externe des gouvernements, des entreprises et des fondations sont les plus susceptibles de signaler des problèmes graves. Une grande partie de ce phénomène gravite autour de leurs relations avec les bailleurs de fonds gouvernementaux et de la difficulté d'un grand nombre d'entre eux à s'adapter aux changements importants dans le rôle du gouvernement du Canada.

**Incidence du repli gouvernemental sur les organismes qui dépendent de cette source de financement.** Confrontés à des niveaux d'endettement insoutenables au cours des années 1990, les gouvernements canadiens à tous les niveaux ont imposé des coupes sombres dans les dépenses liées aux programmes. Entre 1992 et 1999, les dépenses pour les programmes gouvernementaux ont été réduites d'environ 20 pour 100.<sup>45</sup> La réduction de ces dépenses a été la plus importante à l'échelon provincial, d'où provient la plus grande partie du financement gouvernemental des organismes sans but lucratif et bénévoles. Pour réduire le montant global des dépenses, les gouvernements ont réduit ou annulé le financement des programmes et pris diverses mesures de rationalisation des coûts. Étant donné la forte dépendance historique des gouvernements envers les organismes sans but lucratif et bénévoles pour assurer la prestation de services financés par les deniers publics, l'effet de cette politique sur le secteur sans but lucratif et bénévole est considérable. Bon nombre d'organismes continuent à lutter pour s'adapter aux changements, y compris aux phénomènes suivants :<sup>46</sup>

<sup>44</sup> Michael H. Hall et autres., *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, n° de catalogue 61-533-XPE (Ottawa: Statistique Canada, 2004).

<sup>45</sup> Mesurées en pourcentage du PIB, les dépenses pour les programmes gouvernementaux sont passées d'un montant record de 43 pour 100 en 1993 à 34 pour 100 en 1999. Jim Stanford, « The Economic and Social Consequences of Fiscal Retrenchment in Canada », dans Keith Banting, Andrew Sharpe and France St-Hilaire, éd., *The Review of Economic Performance and Social Progress The Longest Decade: Canada in the 1990s* (Montréal : Un institut de recherches politiques : une étude préparée pour le gouvernement du Canada, 2001), p. 141-160

<sup>46</sup> Michael H. Hall et autres., *The Capacity to Serve: A Qualitative Study of the Challenges Facing Canada's Nonprofit and Voluntary Organizations* (Toronto : Centre canadien de philanthropie, 2003); Katherine Scott, *Le financement, ça compte : l'impact du nouveau régime de financement au Canada sur les organismes bénévoles et communautaires à but non lucratif* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 2003).

# PRINCIPAUX SUJETS DE PRÉOCCUPATION DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE DU CANADA

## 5

- diminution du financement;
- nécessité d'entrer en concurrence avec d'autres organismes sans but lucratif et bénévoles et, dans certains cas, avec des organismes privés pour l'obtention de financement (en particulier dans les domaines de la santé et des services sociaux);
- évolution vers le financement de projets au détriment du financement global de l'activité des organismes;
- financement exclusif des coûts directement liés à la prestation des programmes, peu de fonds étant prévus pour l'infrastructure ou les frais généraux administratifs liés à la prestation des programmes;
- raccourcissement de la durée du financement;;
- priorités de financement en évolution rapide;
- collaborations obligatoires avec d'autres organismes;
- exigences plus élevées en matière de responsabilité financière.

Ces changements sont lourds de conséquences. La nature instable et à court terme du financement sape la capacité des organismes de s'engager dans une planification stratégique. Elle crée, en outre, une rotation constante du personnel, ce qui sape leur capacité de cultiver le capital humain et intellectuel dont ils ont besoin. Le fardeau administratif lié à l'obtention de financement, à l'établissement de rapports sur le financement et à la collaboration avec d'autres organismes s'est alourdi. Moins de ressources sont parallèlement disponibles pour effectuer ces activités ou d'autres activités tout aussi importantes telles que la gestion et le perfectionnement des salariés et des bénévoles de l'organisme. Pris dans leur globalité, ces changements font peser une contrainte considérable sur les organismes sans but lucratif et bénévoles et les personnes qui travaillent et donnent de leur temps pour ces organismes.

Les pratiques de financement gouvernemental en vigueur semblent transformer bon nombre d'organismes sans but lucratif et bénévoles en prolongements rentables du gouvernement. Ce phénomène peut nuire au principal point fort des organismes. En effet, comme les organismes sans but lucratif et bénévoles sont souvent enracinés dans les collectivités qu'ils desservent, ce sont eux qui sont en mesure de cerner et de répondre plus tôt et plus rapidement aux besoins, de manière plus innovante que leurs bailleurs de fonds gouvernementaux.<sup>47</sup> Ils sont, en outre, en mesure d'offrir d'importantes perspectives en matière d'élaboration de politiques publiques. Toutefois, cela suppose un certain degré d'autonomie et une capacité d'action indépendante, difficile à sauvegarder dans cette conjoncture de financement.

## PERSPECTIVES D'AVENIR DES DONNÉS PRIVÉS

**Vérifier les limites des contributions bénévoles.** Le public soutient massivement le secteur sans but lucratif et bénévole. Plus des trois quarts des Canadiens et des Canadiennes font un don de bienfaisance chaque année et plus d'un quart d'entre eux donnent bénévolement de leur temps.<sup>48</sup> Le soutien du public est également dangereusement superficiel. Une grande partie des dons, soit 46 pour cent, sont versés par 9 pour 100 de la population seulement, qui assurent également 40 pour cent des heures de

<sup>47</sup> Le travail des organismes sans but lucratif et bénévoles sur des problèmes tels que celui du sida et du cancer du sein, très en avance sur les initiatives gouvernementales, est souvent cité pour illustrer leur capacité d'action dans ce domaine.

<sup>48</sup> Hall, Larry McKeown et Karen Roberts, *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation, n° de catalogue 71-542-XPE* (Ottawa : Statistique Canada, 2001).

# PRINCIPAUX SUJETS DE PRÉOCCUPATION DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE DU CANADA

## 5

bénévolat. De plus, des indications donnent à penser que ce noyau de personnes est en train de diminuer. Entre 1997 et 2000, le nombre total d'heures de bénévolat a diminué de 5 pour 100 et la proportion des bénévoles au sein de la population a diminué de 31 à 27 pour 100. La proportion des donateurs stagne au sein de la population, même si l'augmentation régulière des dons est une tendance à long terme.

**Fort attachement et confiance élevée du public à l'égard des organismes de bienfaisance, mais aussi attentes accrues en matière de responsabilité.** La recherche effectuée à partir de sondages d'opinion sur les attitudes envers les organismes de bienfaisance enregistrés démontre que les Canadiens et les Canadiennes estiment que ces organismes jouent un rôle important dans l'amélioration de leur qualité de vie.<sup>49</sup> La plupart d'entre eux croient que les œuvres de bienfaisance comprennent mieux leurs besoins que les gouvernements et qu'elles répondent mieux à leurs besoins. Les organismes de bienfaisance bénéficient, en outre, d'une plus grande confiance du public. Les Canadiens et les Canadiennes aimeraient quand même mieux connaître l'utilisation de leurs dons, les programmes de ces organismes et l'incidence de leur activité. De plus, un nombre croissant de gens estiment que leur activité devrait être davantage encadrée.

De nombreux efforts proactifs ont été effectués dans le secteur pour favoriser une plus grande responsabilité. En 1997, un organisme de coordination nationale, la *Table ronde sur la transparence et la bonne gestion dans le secteur bénévole*, a mandaté un panel public sur la responsabilité<sup>50</sup> et le Centre canadien de philanthropie (devenu depuis Imagine Canada) a dirigé l'élaboration d'un code d'éthique en matière de collecte de fonds et de responsabilité financière de ces organismes. Toutefois, les efforts d'amélioration de la responsabilité des organismes sont retardés par l'absence de normes régissant l'établissement de rapports financiers et la mesure du rendement. Cet état de fait ne permet pas non plus au public, entre autres, de saisir la performance des organismes, ni aux donateurs, ni aux bailleurs de fonds de faire le lien entre le financement et le rendement et d'optimiser les résultats de leur financement.

**Stimuler l'intérêt des entreprises.** Alors que les entreprises canadiennes ne versent que 3 pour 100 du montant total des recettes des organismes sans but lucratif et bénévoles, des signes semblent indiquer que leur soutien de ces organismes est en voie d'amélioration.<sup>51</sup> De nombreuses sociétés tiennent compte de l'importance de se comporter en bonnes entreprises citoyennes et d'apporter une contribution significative aux collectivités canadiennes. En outre, de nombreuses écoles de commerce canadiennes commencent à intégrer l'engagement social et la responsabilité sociale des entreprises citoyennes au contenu de leurs cours, ce qui rend plus probable l'intérêt des futurs dirigeants d'entreprise pour ces questions.

<sup>49</sup>Michael Hall, Liane Greenberg et Larry McKeown, *Talking About Charities: Canadians' Opinions on Charities and Issues Affecting Charities* (Edmonton: Muttart Foundation, Centre canadien de philanthropie, 2000); Ipsos-Reid, *Talking about Charities 2004* (Edmonton: Muttart Foundation, 2004).

<sup>50</sup>Ed Broadbent, *Building on Strength: Improving Governance and Accountability in Canada's Voluntary Sector: Final Report/Panel on Accountability and Governance in the Voluntary Sector*(Ottawa: Table ronde sur la transparence et la bonne gestion dans le secteur bénévole, 1999).

<sup>51</sup>Michael H. Hall et autres, *The Capacity to Serve: A Qualitative Study of the Challenges Facing Canada's Nonprofit and Voluntary Organizations* (Toronto : Centre canadien de philanthropie, 2003); Katherine Scott, *Le financement, ça compte : l'impact du nouveau régime de financement au Canada sur les organismes bénévoles et communautaires à but non lucratif* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 2003).

## CARACTÈRE HYBRIDE DU SECTEUR : ORGANISMES BÉNÉVOLES CONTRE ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Le caractère hybride du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada pourrait s'accroître. D'une part, il existe un ensemble d'organismes de taille relativement importante qui disposent de salariés, financés, pour bon nombre d'entre eux, par les gouvernements pour assurer des services dans des domaines tels que la santé, l'éducation et les services sociaux. La majorité de ces organismes sont des œuvres de bienfaisance enregistrées et, par conséquent, sont plus en mesure que certains organismes d'attirer des dons privés. Ils ont, en outre, plus de facilité à recruter et à gérer des bénévoles. D'autre part, il existe un ensemble beaucoup plus important de petits organismes gérés par des bénévoles qui dépendent davantage du revenu gagné de sources non gouvernementales et de dons privés.<sup>52</sup> Bon nombre de ces organismes assurent des fonctions d'expression et œuvrent dans des domaines tels que les sports et les loisirs, l'art, la culture et l'environnement, bien que les petits organismes existent dans presque tous les secteurs.

Le fossé entre ces deux ensembles d'organismes va vraisemblablement se creuser, car les organismes plus importants, qui disposent de plus de professionnels et de ressources, sont mieux placés que leurs concurrents dans cette conjoncture de financement. Par exemple, les plus grands organismes, avec tout leur personnel professionnel et leur capacité d'action administrative, sont en meilleure position que les petits organismes dirigés par des bénévoles dans la concurrence pour obtenir les contrats gouvernementaux.<sup>53</sup> Les grands organismes mieux pourvus en ressources sont, en outre, en meilleure position dans la concurrence pour l'obtention de financements de remplacement, comme les dons privés et la vente de biens et services.

La nature hybride du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada entraîne des répercussions en matière de politiques publiques. Des nouvelles politiques abordant les besoins spécifiques des organismes de petite et moyenne taille sont peut-être nécessaires pour permettre à ce segment du secteur de continuer à apporter sa contribution à la société canadienne. Étant donné que ces organismes ont tendance à exercer des fonctions d'expression, ils pourraient bénéficier d'initiatives axées sur les rôles qu'ils jouent dans ce domaine (p. ex., encourager l'engagement et la participation des citoyens) et les sujets de préoccupation qui leur sont propres (p. ex., recrutement et perfectionnement des bénévoles). En revanche, les organismes de prestation de services importants pourraient bénéficier de nouvelles politiques abordant les sujets de préoccupation qui sont propres à leur rôle de prestataire de services (p. ex., un cadre de financement adapté).

<sup>52</sup> En excluant les organismes religieux, 52 p 100 de tous les organismes disposent de salariés et 44 p 100 disposent de recettes d'un montant annuel inférieur à 30 000 \$. Voir Michael H. Hall et autres, *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, n° de catalogue 61-533-XPE (Ottawa: Statistique Canada, 2004).

<sup>53</sup> Michael H. Hall et Paul B. Reed, « Shifting the Burden: How Much Can Government Download to the Non-profit Sector? », *Administration publique du Canada*, volume 41, p. 1-20, 1998.

## DIFFICULTÉS LIÉES AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Une évaluation plus globale du secteur fait apparaître que le manque de cohérence dans les politiques publiques et la difficulté à mobiliser le soutien individuel des Canadiens et des Canadiennes au profit des organismes sans but lucratif et bénévoles pourraient bien constituer ses principaux problèmes. Il manque au secteur sans but lucratif et bénévole du Canada un cadre stratégique. Il existe par contre un ensemble de mesures disparates, fédérales et provinciales.

Le gouvernement fédéral est responsable de la réglementation des œuvres de bienfaisance enregistrées par le biais de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la réglementation des organismes incorporés par le biais des lois fédérales sur les sociétés.<sup>54</sup> En outre, diverses politiques liées au secteur ont été élaborées individuellement par les ministères. La récente *Initiative sur le secteur bénévole et communautaire* (ISBC) était destinée à servir de fondement à l'élaboration de politiques publiques pertinentes pour le secteur sans but lucratif et bénévole, mais il est trop tôt pour déterminer si son impact sera durable. Le gouvernement fédéral s'est engagé plus récemment à soutenir le développement de l'économie sociale, ce qui donne à penser qu'un cadre stratégique de remplacement pourrait être mis au point.

Bien que la responsabilité constitutionnelle des organismes sans but lucratif et bénévoles incombe aux provinces, la majorité de leurs initiatives politiques sont également axées sur les ministères.<sup>55</sup> Au cours des cinq dernières années, un certain nombre de provinces ont conçu des initiatives plus globales en vue de renforcer, soit le bénévolat, soit la capacité d'action du secteur, soit d'intégrer le secteur à un plan social plus vaste. Parmi ces dernières, le Québec se démarque par la cohésion de sa stratégie d'action communautaire. Cette politique définit clairement la portée du secteur (en excluant associations professionnelles, fondations syndicales et organismes religieux), définit explicitement les pratiques de financement gouvernementales, s'engage à soutenir les politiques de formation et de perfectionnement professionnel et finance la défense des intérêts.<sup>56</sup>

Alors que des politiques ont été mises au point pour soutenir les entreprises du Canada, fort peu de cas a été fait du secteur sans but lucratif et très peu d'actions ont été effectuées pour accompagner son apport économique et social. Le soutien économique se limite principalement à des exemptions d'impôts sur le revenu. Les organismes enregistrés en tant qu'organismes de bienfaisance bénéficient également d'exemptions partielles sur la taxe des produits et services (TPS) et d'incitatifs fiscaux qui encouragent les dons (ils peuvent émettre des reçus donnant lieu à des exemptions fiscales au profit des donateurs). Dans de nombreuses régions du Canada, les organismes sans but lucratif sont également exemptés des impôts fonciers locaux. On peut néanmoins affirmer sans risque d'erreur que l'amélioration des bienfaits sociaux et économiques apportés par les organismes de bienfaisance n'a pas reçu d'attention soutenue.

<sup>54</sup> Environ 10 p 100 des organismes sans but lucratif et bénévole sont incorporés à l'échelon fédéral. Voir un rapport non publié de Susan Carter, Peter Broder, M. Easwaramoorthy, Heather Schramm et Margaret de Wit, « The Civil Society Sector in Canada: Policy Environment », (Working Paper, Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, Canadian Centre for Philanthropy, Toronto, 2004).

<sup>55</sup> Voir un rapport non publié de Susan Carter, Peter Broder, M. Easwaramoorthy, Heather Schramm et Margaret de Wit, « The Civil Society Sector in Canada: Policy Environment », Johns Hopkins Center for Civil Society Studies (Baltimore, MD: 2004).

<sup>56</sup> Ginette Drouin Busque, *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (ville de Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001).

# PRINCIPAUX SUJETS DE PRÉOCCUPATION DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ET BÉNÉVOLE DU CANADA

## 5

**Définition de la bienfaisance.** Les difficultés rencontrées par de nombreux organismes pour obtenir le statut d'organisme de bienfaisance démontrent qu'il est urgent de moderniser la définition de la bienfaisance pour refléter les besoins actuels de la société canadienne.<sup>57</sup> Le statut d'organisme de bienfaisance en vigueur est réservé, à peu d'exceptions près, aux organismes s'employant à soulager la pauvreté, à promouvoir l'éducation et la religion, ainsi qu'à d'« autres fins bénéfiques pour la collectivité ». Cette dernière catégorie est étroitement définie et exclut de nombreuses organisations largement considérées comme d'intérêt public (p. ex., organismes à vocation environnementale, groupes de défense des droits, organismes prestataires de services aux groupes ethnoculturels). Bien que les lois canadiennes sur les organismes de bienfaisance découlent des mêmes précédents juridiques que celles du Royaume-Uni et des États-Unis, ces pays ont adopté une définition plus large de la bienfaisance.

**Permettre aux organismes de soutenir des causes.** Des réformes d'autres aspects du cadre réglementaire canadien ont également été jugées souhaitables.<sup>58</sup> La restriction juridique imposée aux organismes de bienfaisance enregistrés pour la défense des intérêts est notamment dans ce cas. Les organismes de bienfaisance sont limités dans leurs prises de position sur des politiques parce que cette activité n'est pas considérée comme compatible avec l'objectif de bienfaisance de l'organisme.<sup>59</sup> Toutefois, le rôle des organismes de bienfaisance dans l'élaboration des politiques a pris de plus en plus d'importance, en partie à cause de la diminution importante de cette capacité au sein des gouvernements. Les restrictions actuelles placent les organismes de bienfaisance dans la position difficile d'offrir des services définis et encadrés par des politiques gouvernementales, sans pouvoir plaider en faveur des réformes à leur apporter.

**La question de la responsabilité des bénévoles.** La mise en cause de la responsabilité personnelle des administrateurs bénévoles du secteur sans but lucratif retient également l'attention : bon nombre de personnes croient que cette éventualité dissuade des bénévoles de siéger au conseil d'administration des organismes. La modernisation de la *Loi sur les corporations canadiennes*, qui régit les organismes sans but lucratif incorporés à l'échelon fédéral, est en cours. Cette législation devrait, entre autres, astreindre les administrateurs à observer une norme de diligence objective comparable à celle imposée aux administrateurs d'organisations à but lucratif. En outre, la législation pourra prévoir une « diligence raisonnable » statutaire, s'appliquant aux accusations de négligence formulées contre les administrateurs. Un certain nombre de provinces prennent également des mesures pour protéger les administrateurs bénévoles contre la mise en cause de leur responsabilité. Par exemple, la Nouvelle-Écosse a promulgué une *Volunteer Protection Act*<sup>60</sup> qui protège les bénévoles contre la mise en cause de leur responsabilité personnelle quand ils ont agi dans le respect de la loi et de bonne foi.<sup>61</sup>

<sup>57</sup> Le statut d'organisme de bienfaisance confère deux avantages principaux à ses titulaires. Il donne permet aux donateurs de bénéficier d'incitatifs fiscaux pour leurs dons et permet aux organismes d'être subventionnés par les fondations, qui ne peuvent légalement verser de fonds qu'aux organismes de bienfaisance.

<sup>58</sup> Voir Institute for Media, Policy and Civil Society and Canadian Centre for Philanthropy, *Let Charities Speak: Report of the Charities and Advocacy Dialogue* (Toronto and Vancouver: Author, 2002).

<sup>59</sup> Les organismes de bienfaisance enregistrés peuvent consacrer de 10 à 20 p 100 du montant total de leurs ressources à la défense des intérêts, selon son importance..

<sup>60</sup> Voir <[http://www.gov.ns.ca/legi/legc/bills/58th\\_2nd/1st\\_read/b098.htm](http://www.gov.ns.ca/legi/legc/bills/58th_2nd/1st_read/b098.htm)>.

<sup>61</sup> Cette discussion puise largement dans un rapport de David Stevens et Peter Broder, « Legal Background: Canada », (Working Paper, Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, Canadian Centre for Philanthropy, Toronto, 2004).

## 6

De nombreux Canadiens et Canadiennes apprendront avec étonnement que le secteur sans but lucratif et bénévole, qu'ils sont beaucoup à tenir pour acquis, est le deuxième au monde par ordre d'importance. La création de la société civile du Canada pourrait bien être l'un des accomplissements les plus importants du pays. La dimension et le poids économique du secteur sont en très grande partie le fruit de son rôle dans la mise en place de l'État-providence canadien. Après la Seconde Guerre mondiale, tous les ordres de gouvernement se sont tournés vers les organismes sans but lucratif et bénévoles pour assurer la prestation de divers services financés par l'État, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Historiquement, toutefois, la prestation de nombreux services communautaires par les organismes sans but lucratif et bénévoles a précédé l'intervention gouvernementale et lui a servi concrètement de fondation. Comment a-t-il été en mesure de le faire?

Bon nombre de personnes citent les influences culturelles des premiers groupes fondateurs de ce pays tels que les peuples autochtones, ainsi que les Français et les Anglais qui ont mis en place les institutions juridiques et religieuses qui allaient servir de fondation pour les évolutions ultérieures. D'autres mettent en avant la richesse de sa population multiculturelle qui distingue le Canada d'une grande partie du monde. Les Canadiens et les Canadiennes, toutefois, mettent en avant l'influence de la géographie – avec sa population relativement faible et éparpillée sur un vaste territoire au climat souvent inhospitalier – ce qui a alimenté plus qu'ailleurs une perspective collectiviste au sein de la société canadienne. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une combinaison de nombreux facteurs.

Le Canada a commencé à examiner plus systématiquement le rôle des organismes sans but lucratif et bénévoles dans la vie des Canadiens et des Canadiennes et à envisager le rôle souhaitable pour ce secteur à l'avenir. Le pays compte des réalisations importantes à son actif, grâce à un nouvel ensemble de connaissances sur le secteur et notamment aux volets suivants :

- mise sur pied d'un inventaire exhaustif de la dimension et de la portée du secteur par le biais de l'*Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif*;
- institutionnalisation d'une série permanente d'enquêtes pour suivre le soutien du public à son profit : l'*Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation*;
- engagement permanent en faveur du bénévolat par l'intermédiaire de l'*Initiative canadienne sur le bénévolat*;
- création d'une méthode permanente de suivi de la performance et de la contribution économiques du secteur par le biais du *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*.

Le Canada ne commence qu'à comprendre comment ses citoyens et citoyennes peuvent tirer le meilleur parti des atouts de la société civile qu'ils ont créée. Deux questions fondamentales demeurent sans réponse. Quels types de contributions sociales et économiques le secteur est-il le plus en mesure d'apporter? Comment favoriser au mieux ces contributions? Les profondes racines historiques du secteur et l'intérêt gouvernemental récent pour son dynamisme donnent parallèlement à penser que le Canada est bien placé pour récolter les fruits qu'une société civile féconde peut lui apporter.

# ANNEXE A – CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les répondants de l'ENOB ont été interrogés sur l'activité principale de leur organisme. La Classification internationale des organismes sans but lucratif a servi à classer ces organismes, selon leur principal domaine d'activité, bien que certains puissent en avoir plusieurs. La Classification est largement utilisée par d'autres pays, ce qui constitue un avantage pour effectuer des comparaisons à l'échelle internationale. Elle a, en outre, été spécialement conçue pour refléter l'étendue et la nature des activités habituelles du secteur sans but lucratif et bénévole. Ce système de classification, élaboré dans le cadre du projet d'analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole de l'Université Johns Hopkins, répartit le secteur en douze principaux groupes d'activités, qui comptent chacune des sous-catégories :

Groupe 1 : culture et loisirs

Groupe 2 : éducation et recherche

Groupe 3 : santé

Groupe 4 : services sociaux

Groupe 5 : environnement

Groupe 6 : développement et logement

Groupe 7 : droit, défense des intérêts et politique

Groupe 8 : intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat

Groupe 9 : secteur international

Groupe 10 : religion

Groupe 11 : associations de gens d'affaires, associations professionnelles et syndicats

Groupe 12 : non classés ailleurs

Ce système de classification a été modifié à l'échelon des sous-groupes pour mieux correspondre aux tâches analytiques du projet canadien. Étant donné la nécessité d'exclure les hôpitaux, les universités et les collèges du reste du secteur sans but lucratif et bénévole (voir page 9), deux des principaux groupes ont été divisés en deux sous-ensembles plutôt qu'en sous-groupes, comme le prévoyait à l'origine le manuel de la Classification. Plus précisément, le Groupe 2 a été divisé en universités et collèges et autres établissements d'enseignement et de recherche. De la même façon, le groupe 3 a été divisé en hôpitaux et autres établissements sanitaires. Toutefois, la structure et la définition des principaux groupes n'ont pas été modifiées.

La classification modifiée est présentée ci-dessous.



# ANNEXE A – CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

## GROUPE 1 : CULTURE ET LOISIRS

### Sous-groupe 1.1 : arts et culture

**Médias et communications.** Production et diffusion de l'information et communication. Englobe stations de radio et de télévision; publication de livres; revues, journaux et bulletins d'information; production de films et bibliothèques.

**Arts visuels. Architecture, arts céramiques.** Production, diffusion et exposition d'arts visuels et d'architecture. Englobe sculpture, sociétés photographiques, peinture, dessin, centres de conception et de dessin et associations d'architecture.

**Arts de la scène.** Centres, compagnies et associations des arts de la scène. Englobe compagnies de théâtre, danse, ballet et d'opéra; orchestres; chorales et ensembles musicaux.

**Sociétés historiques, littéraires et humanistes.** Promotion et appréciation des lettres et sciences humaines, préservation des artefacts historiques et culturels et commémoration d'événements historiques. Englobe sociétés d'histoire, de poésie et sociétés littéraires, associations linguistiques, sociétés de promotion de la lecture, monuments aux morts et fonds et associations commémoratives.

**Musées.** Musées généraux et musées spécialisés en arts, histoire, sciences, technologie et culture.

**Jardins zoologiques et aquariums.** Englobe jardins zoologiques et aquariums.

### Sous-groupe 1.2 : sports et loisirs

**Sports.** Sport amateur, entraînement, services et manifestations de conditionnement physique et compétitions sportives. Englobe centres de conditionnement physique et de mieux-être.

**Clubs de loisir et clubs sociaux.** Installations et services de loisir pour particuliers et collectivités. Englobe associations de terrains de jeu, clubs sportifs, clubs masculins et féminins, clubs de voyage et clubs de loisirs.

**Clubs philanthropiques.** Associations mutuelles offrant des services à leurs membres et aux communautés locales telles que Lions, Zonta International, Rotary et Kiwanis.

## GROUPE 2 : ÉDUCATION ET RECHERCHE

### Sous-groupe 2.1 : universités et collèges (modifié)

**Enseignement supérieur.** Études supérieures menant à un grade universitaire. Englobe universités, écoles d'administration des affaires, facultés de droit et écoles de médecine.

### Sous-groupe 2.2 : autres activités éducatives et de recherche (modifié)

**Écoles professionnelles/techniques.** Formation technique et professionnelle axée sur l'obtention d'un emploi. Englobe écoles de métiers, formation parajuridique et écoles de secrétariat.

**Éducation des adultes/permanente.** Éducation et formation en complément de l'enseignement officiel. Englobe centres de formation continue, d'études par correspondance, cours du soir et programmes d'alphabétisation et de lecture subventionnés.

# ANNEXE A – CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

*Recherche médicale.* Recherche dans le domaine médical. Englobe recherche sur certaines maladies, certains désordres ou disciplines médicales.

*Science et technologie.* Recherche, ingénierie et technologie du domaine des sciences physiques et des sciences de la vie.

*Sciences sociales, études des politiques.* Recherche et analyse en sciences sociales et en politiques.

## GROUPE 3 : SANTÉ

### Sous-groupe 3.1 : hôpitaux (modifié)

*Hôpitaux.* Principalement soins et traitement des malades hospitalisés.

*Réadaptation.* Soins et traitement des malades hospitalisés et thérapie de réadaptation pour les personnes ayant une déficience physique à la suite d'une blessure, d'un désordre génétique ou d'une maladie et ayant besoin d'une physiothérapie prolongée ou de soins de ce type.

*Maisons de soins infirmiers.* Service de convalescence aux malades hospitalisés, soins à domicile et services de santé primaires. Englobe foyers pour personnes âgées fragiles et maison de soins infirmiers pour personnes ayant une déficience physique grave.

*Hôpitaux psychiatriques.* Soins et traitement des malades mentaux hospitalisés.

### Sous-groupe 3.1 : autres soins de santé (modifié)

*Traitement des malades mentaux.* Traitement des malades mentaux en soins externes. Englobe centres communautaires de santé mentale et maisons de transition.

*Intervention en situation de crise.* Services et consultations pour malades externes dans les situations critiques de santé mentale. Englobe prévention du suicide et soutien aux victimes d'agression et d'abus.

*Santé publique et éducation au mieux-être.* Promotion de la santé publique et éducation à la santé. Englobe dépistage de dangers éventuels pour la santé, formation et services de premiers soins et services de planification familiale.

*Administration de soins, principalement aux malades externes.* Principalement soins de santé aux patients externes, par exemple, cliniques de soins de santé et centres de vaccination.

*Services de soins de réadaptation.* Soins thérapeutiques aux malades externes. Englobe centres de soins naturels, cliniques de yoga et centres de physiothérapie.

*Secours médical d'urgence.* Services aux personnes ayant besoin de soins immédiats. Englobe services ambulatoires et soins d'urgence paramédicaux, programmes de choc/trauma, programmes de dernier recours et service ambulanciers.

## GROUPE 4 : SERVICES SOCIAUX

**Protection de l'enfance, services aux enfants et garde de jour.** Services aux enfants, services d'adoption, centres de développement de l'enfant et placement familial. Englobe centres de soins aux nourrissons et pouponnières.

**Services à la jeunesse et protection de la jeunesse.** Services de prévention de la délinquance, prévention de la grossesse chez les adolescentes, prévention du décrochage, centres et clubs jeunesse et programmes d'emploi jeunesse. Englobe YMCA, YWCA, éclaireurs, éclaireuses, Grands Frères et Grandes Sœurs.

**Services familiaux.** Englobe initiation à la vie familiale, éducation des parents, agences et services pour chefs de famille monoparentale, abris et services pour les victimes de violence familiale.

**Services pour les personnes handicapées.** Englobe foyers autres que maisons de soins infirmiers, services de transport, de loisir et autres services spécialisés.

**Services aux personnes âgées.** Soins gériatriques, y compris services à domicile, services d'aide familiale, services de transport, de loisir, services de repas et autres services pour les personnes âgées, sauf les résidences de soins infirmiers.

**Programmes d'autonomie et autres services sociaux personnels.** Programmes et services d'autonomie et de développement personnel. Englobe groupes d'entraide, counseling individuel et orientation à l'égard du crédit/services de gestion du budget.

**Prévention et contrôle des désastres/urgences.** Prévention, prévision, contrôle et atténuation des effets de catastrophes, éducation ou autre forme de préparation aux effets des catastrophes ou à l'aide aux victimes. Englobe les services d'incendie et les services de sauvetage bénévoles.

**Abris temporaires.** Fournir des abris temporaires aux sans-abri. Englobe l'aide aux voyageurs et les logements d'urgence.

**Aide aux réfugiés.** Fourniture de nourriture, vêtements, abri et services aux réfugiés et aux immigrants.

**Soutien et maintien du revenu.** Fourniture de secours en espèces et d'autres formes de services directs aux personnes démunies.

**Aide matérielle.** Fourniture de nourriture, vêtements, transport et autres formes d'aide. Englobe banques alimentaires et centres de distribution de vêtements.

# ANNEXE A – CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

## GROUPE 5 : ENVIRONNEMENT

**Réduction et contrôle de la pollution.** Promotion de l'air pur, de l'eau pure, réduction et prévention de la pollution par le bruit, contrôle des rayonnements, traitement des substances dangereuses et des déchets toxiques, programmes de gestion des déchets solides et de recyclage.

**Conservation et protection des ressources naturelles.** Conservation et protection des ressources naturelles, y compris le sol, l'eau, l'énergie et les plantes en vue de l'utilisation générale et du plaisir du public.

**Embellissement de l'environnement et des espaces libres.** Jardins botaniques, arboretums, programmes d'horticulture et services de paysagisme. Organismes de promotion de campagnes de propreté; programmes de préservation des parcs, espaces verts et espaces libres en milieu urbain ou rural et programmes d'embellissement des villes et des autoroutes.

**Protection des animaux. Services de protection des animaux.** Englobe abris pour les animaux et sociétés de protection des animaux.

**Préservation et protection de la faune.** Préservation et protection de la faune. Englobe sanctuaires et refuges.

**Services vétérinaires.** Hôpitaux et services vétérinaires pour les animaux de ferme et les animaux de compagnie.

## GROUPE 6 : DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT

**Organismes communautaires et organismes de quartier.** Amélioration de la qualité de vie au sein des collectivités et des quartiers, p. ex., associations de squatteurs, associations de développement local et coopératives pour les personnes démunies.

**Développement économique.** Programmes et services destinés à améliorer l'infrastructure et la capacité économiques. Englobe la construction d'infrastructures telles que routes; services financiers tels qu'associations de crédit et d'épargne, programmes entrepreneuriaux, conseil technique et gestion et aide au développement rural.

**Développement social.** Améliorer l'infrastructure institutionnelle et la capacité de soulager les problèmes sociaux et d'améliorer le bien-être général du public.

**Associations de logement.** Développement, construction, gestion, location, financement et réhabilitation des logements.

**Aide au logement.** Recherche de logements, services juridiques et assistance apparentée.

**Programmes de formation en vue d'un emploi.** Offre et soutien de programmes d'apprentissage, stages, formation en milieu de travail et autres programmes de formation.

**Counseling et orientation professionnelle.** Formation et orientation professionnelle, conseil en cheminement de carrière, tests et services apparentés.

**Réadaptation professionnelle et ateliers protégés.** Promotion de l'autonomie et génération de revenu par la formation en vue d'un emploi et par un emploi.

## GROUPE 7 : DROIT, DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET POLITIQUE

*Organismes de défense des intérêts.* Protection des droits et promotion des intérêts de groupes spécifiques, p. ex., les personnes ayant une déficience physique, les personnes âgées, les enfants et les femmes.

*Associations des droits de la personne.* Protection ou préservation des libertés individuelles et des droits de la personne.

*Associations ethniques.* Promotion des intérêts ou prestation de services pour les personnes d'une certaine appartenance ethnique.

*Associations civiques.* Programmes et services destinés à généraliser l'esprit civique.

*Services juridiques.* Services juridiques, conseil et aide à la résolution de conflits et de questions juridiques, prévention du crime et politiques publiques, aussi bien que prévention du crime en vue de promouvoir des mesures de sécurité et de précautions parmi les citoyens.

*Réadaptation des contrevenants.* Programmes et services de réintégration des contrevenants. Englobe maisons de transition, programmes de liberté surveillée et de libération conditionnelle et peines de substitution à l'emprisonnement.

*Soutien aux victimes.* Services, counseling et conseils aux victimes d'agissements criminels.

*Associations de protection des consommateurs.* Protection des droits des consommateurs et amélioration du contrôle et de la qualité des produits.

*Partis et organismes politiques.* Activités et services pour favoriser l'élection de candidats particuliers à des responsabilités politiques. Englobe diffusion d'information, relations publiques et campagnes de financement politiques.

## GROUPE 8 : SUBVENTIONS, CAMPAGNES DE FINANCEMENT ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT.

Fondations subventionnaires. Fondations privées, y compris fondations d'entreprise, fondations communautaires et fondations de droit public indépendantes.

Promotion et soutien du bénévolat. Recrutement, formation et placement des bénévoles et promotion du bénévolat.

Organismes collecteurs de fonds. Organismes fédérés, organismes spécialisés dans les collectes de fonds collectives, y compris loteries.

# ANNEXE A – CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

## GROUPE 9 : SECTEUR INTERNATIONAL

*Programmes d'échange/d'amitié/culturels.* Programmes et services visant à encourager le respect mutuel et l'amitié à l'étranger.

*Associations d'aide au développement.* Programmes et projets visant à promouvoir le développement social et économique à l'étranger.

*Organismes de secours d'urgence internationaux.* Collecte, aiguillage et fourniture d'aide à d'autres pays en cas de catastrophe ou d'urgence.

*Droits internationaux de la personne et organismes pour la paix.* Promotion et surveillance des droits de la personne et de la paix à l'étranger.

## GROUPE 10 : RELIGION

*Congrégations.* Églises, synagogues, temples, mosquées, lieux de pèlerinage, monastères, séminaires et autres organisations de ce type se consacrant à la promotion des croyances religieuses et administrant des services et des rites religieux.

*Associations de congrégations.* Associations et organismes auxiliaires de congrégations religieuses et organismes soutenant et faisant la promotion des croyances, services et rites religieux.

## GROUPE 11 : ASSOCIATIONS DE GENS D'AFFAIRES, ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICATS

*Associations de gens d'affaires.* Promotion, réglementation et protection des intérêts de certains secteurs d'activité, p. ex., fabrication manufacturière, agriculture et secteur bancaire.

*Associations professionnelles.* Promotion, réglementation et protection des intérêts professionnels, p. ex., associations du barreau et associations médicales.

*Syndicats.* Promotion, protection et réglementation des droits et intérêts des employés et employées.

## GROUPE 12 : NON CLASSÉS AILLEURS

# B

Les méthodologies qui ont servi à générer les données comparatives exposées dans ce rapport sont exposées dans : Lester M. Salamon et S. Wojciech Sokolowski, *Global Civil Society: Dimensions of the Nonprofit Sector*, Volume Two (Bloomfield, CT: Kumarian Press, 2004).

Les données sur le Canada ont été générées à partir de trois sources principales : l'*Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif*; l'*Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation* et le *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*, qui fait partie intégrante du Système de comptabilité nationale du Canada. Les méthodologies employées dans ces trois sources de données sont présentées ci-dessous en détail.

### ENQUÊTE NATIONALE SUR LES ORGANISMES BÉNÉVOLES ET SANS BUT LUCRATIF (ENOB)

L'*Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif* a été effectuée en 2003. L'objectif de l'ENOB consistait à produire des informations empiriques sur la dimension, la portée, les besoins en matière de capacité d'action et les difficultés des organismes sans but lucratif et bénévoles du Canada.

L'enquête a été menée en deux phases. Pour sa phase 1, un échantillon de 20 000 organismes a été sélectionné pour chacune des provinces et pour l'ensemble des territoires, sans informations sur leur classification ni leur importance. Les provinces dotées d'un nombre inférieur d'organismes ont été sur-représentées pour que la taille de l'échantillon obtenu pour chaque province soit suffisant. Ces organismes ont été contactés pour collecter des informations de stratification de base, telles que leur activité principale, définie selon les grands groupes de la Classification internationale des organismes sans but lucratif et leur importance rapportée au montant brut de leurs recettes. Pour la phase 2, un échantillon d'environ 20 000 organismes a été sélectionné, dont certains avaient déjà participé à la phase 1 de l'enquête.

L'échantillon a été conçu de manière à assurer la représentativité des résultats de l'enquête pour chaque province et pour l'ensemble des territoires, pour chaque tranche de recettes annuelles et pour tous les groupes d'activités de la Classification. Il s'est avéré que l'échantillon initial comportait de nombreuses entités publiques (p. ex., conseils scolaires, bibliothèques et écoles publiques) qui ne respectaient pas les critères de la classification et qui en ont donc été retirées. La taille de l'échantillon de l'enquête après l'exclusion des entités du secteur public était de 13 000 organismes environ. Le taux de réponse à cette enquête a été de 77 pour 100.<sup>62</sup>

### ENQUÊTE NATIONALE SUR LE DON, LE BÉNÉVOLAT ET LA PARTICIPATION (ENDBP)

L'*Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation* a été menée en complément de l'*Enquête sur la population active* (EPA) du Canada. Une personne âgée de 15 ans ou plus était sélectionnée au hasard parmi les ménages admissibles de l'EPA. Après les entrevues de l'EPA, les individus sélectionnés ont été interrogés pour l'ENDBP dans le cadre d'entrevues assistées par ordinateur. Le premier ensemble de questions de l'ENDBP concernait les activités de bénévolat. Un processus de sélection aléatoire préprogrammé laissait aux répondants qui ne faisaient pas de bénévolat une probabilité d'élimination

<sup>62</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à Michael H. Hall et autres, *Forces vitales de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, no de catalogue 61-533-XIF (Ottawa: Statistics Canada, p. 64-67).

de l'enquête, à ce stade, de 65 pour 100. Les 13 449 répondants rejetés ne sont pas entrés en ligne de compte dans les résultats de l'enquête, mais ils sont entrés en ligne de compte pour le calcul du taux de réponse définitif de 63,2 pour 100. L'échantillon de l'ENDBP de 2000 comptait 14 724 personnes.

L'ENDBP fournit l'évaluation la plus exhaustive du don, du bénévolat et de la participation jamais entreprise au Canada. Elle pose aux Canadiens et Canadiennes une série de questions sur leurs modalités de don d'argent et d'autres ressources à des particuliers et à des organismes sans but lucratif et bénévoles; sur leurs heures de bénévolat au profit d'organismes sans but lucratif et bénévoles et au service direct de particuliers, ainsi que sur leur participation à l'activité de ces organismes en y adhérant.<sup>63</sup>

### COMPTE SATELLITE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF ET DU BÉNÉVOLAT

Le *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat* a été instauré pour mesurer la contribution du secteur sans but lucratif à l'économie canadienne, en le plaçant sur un pied d'égalité avec les autres secteurs des statistiques économiques officielles. Les estimations du Compte satellite ont été calculées à partir d'un vaste éventail de sources de données, y compris les dossiers administratifs (dossiers d'impôt), les enquêtes de Statistique Canada et les informations contenues dans les comptes publics. Ces estimations ont été compilées selon les normes internationales dans le cadre du Système de comptabilité nationale du Canada.

Avant la publication des estimations du Compte satellite en septembre 2004, une analyse de rapprochement très poussée a été entreprise pour que les informations financières recueillies dans le cadre de l'ENOB soient compatibles avec les estimations compilées dans le *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*. Du point de vue de l'ENOB, cette analyse était importante pour évaluer la validité des entités faisant partie de l'échantillon de l'enquête; elle permettait également la conformité de l'univers statistique de l'ENOB aux méthodes internationales.

Du point de vue du Compte satellite, cette analyse de rapprochement a permis de mieux tenir compte de certains types d'organismes insuffisamment représentés dans les sources de données ayant servi à compiler les estimations. Étant donné que ces organismes insuffisamment représentés étaient en général de faible importance, l'impact de cette rectification a eu une faible incidence financière. Cette correction de la faible représentation de certains organismes s'est produite principalement dans les groupes des sports et loisirs, des associations d'affaires et associations professionnelles et des services sociaux de la Classification.

Les estimations de l'ENOB et du Compte satellite n'ont pu être entièrement rapprochées et il subsiste des différences entre les deux ensembles de données. Ces différences sont dues à un éventail de facteurs dont des périodes de référence, des conceptions, des méthodologies et des procédures de classification différentes. Des différences d'univers statistique et de représentation subsistent également dans certains domaines sélectionnés. Toutefois, grâce à cette analyse de rapprochement, les messages généraux sur la dimension et la portée du secteur sans but lucratif, dégagés à partir de ces deux programmes, sont profondément cohérents sur le plan économique.<sup>64</sup>

<sup>63</sup> Pour obtenir plus de renseignements, voir Michael Hall, Larry McKeown et Karen Roberts, *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, Catalogue n° 71-542-XPE (Ottawa: Statistique Canada, 2001).

<sup>64</sup> Pour obtenir plus de renseignements, voir Malika Hamdad, Sophie Joyal et Catherine Van Rompaey, *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat*, n° de catalogue 13-015-XIE (Ottawa: Statistique Canada, 2004).

# C

## PAYS DE PARTENARIAT SOCIAL

Autriche  
Belgique  
France  
Allemagne  
Irlande  
Israël  
Italie  
Pays-Bas  
Espagne

## PAYS ANGLO-SAXONS

Australie  
Royaume-Uni  
États-Unis

## PAYS NORDIQUES

Finlande  
Norvège  
Suède

## PAYS D'AMÉRIQUE LATINE

Argentine  
Brésil  
Colombie  
Mexique  
Pérou

## PAYS INDUSTRIALISÉE DU CONTINENT ASIATIQUE

Japon  
Corée du Sud

## PAYS D'EUROPE DE L'EST

République Tchèque  
Hongrie  
Pologne  
Roumanie  
Slovaquie

## PAYS D'AFRIQUE

Kenya  
Afrique du Sud  
Tanzanie  
Ouganda

## AUTRES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Égypte  
Inde  
Maroc  
Pakistan  
Philippines

